

MIEUX OUTILLÉ
POUR CONTRIBUER
AU DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉGION



ISSN 1919-1014
ISBN 978-2-550-83183-9 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-83184-6 (Version PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Mention de source:
Christian Leduc
Mathieu Dupuis, photographe
Cyclopes, photographe

Table des matières

Le message du président du conseil d'administration	04
Le message du président-directeur général	05
Les faits saillants de l'exercice 2018	06
La Société de développement de la Baie-James	12
Le conseil d'administration	14
L'organigramme	15
Les résultats sectoriels	16
Le Plan de développement 2018-2020 - Tableau synoptique	28
Le bilan des résultats de la première année du Plan de développement 2018-2020	32
La section financière	39
Les résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020	66
La gouvernance	68
Les autres exigences	70
Le code d'éthique et de déontologie	74
La carte du territoire de la Baie-James	78

Le message du président du conseil d'administration

Mieux outillé pour contribuer au développement de la région



L'année 2018 a été le témoin de succès importants pour la Société de développement de la Baie-James (la Société), fruits des actions stratégiques déployées au cours des dernières années. La souscription d'une somme de 10 000 000 \$ du gouvernement du Québec au fonds social de la Société est, à bien des égards, l'événement le plus notable de l'année.

En effet, grâce à cette somme, le fonds d'investissement que la Société consacre au développement économique du territoire de la Baie-James a atteint 22 668 000 \$ au 31 décembre 2018. La somme reçue permettra d'investir davantage dans les entreprises actives sur le territoire en collaboration avec les différents partenaires, dont l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), le Gouvernement de la nation crie (GNC) et les autres partenaires du Réseau Capital Baie-James. Cette contribution gouvernementale témoigne d'une reconnaissance sans équivoque de la pertinence des actions déployées par la Société en matière de développement économique et de l'intérêt de poursuivre dans cette voie.

Il faut également souligner l'approbation du plan de développement couvrant la période 2018 à 2020 par le gouvernement du Québec, intervenue le 16 mai 2018. Ce plan de développement prône des orientations visant à renforcer les notions de partenariat structurant et à promouvoir le développement et la diversification de l'économie. À cet égard, de 2018 à 2020, la Société prévoit des retombées économiques directes de ses différentes activités totalisant plus de 263 000 000 \$, y compris des investissements qu'elle réalisera dans différentes entreprises actives sur le territoire de la Baie-James pour une somme de 3 450 000 \$. Ces investissements généreront des retombées économiques totales de 16 350 000 \$ dans ces entreprises.

Le plan de développement veille également à promouvoir la pérennité et le développement de nos infrastructures stratégiques. D'ailleurs, des investissements de 146 600 000 \$ seront réalisés au cours de la période de 2018 à 2020 dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James. À ce sujet, on ne peut passer sous silence la signature par le gouvernement du Canada le 21 août 2018, de l'entente Canada-Québec qui permettra le versement de la contribution financière de 108 300 000 \$ du gouvernement fédéral, annoncée en 2017, pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, il est toujours important pour la Société de conclure des ententes de partenariat destinées à accroître son pouvoir d'action et son incidence sur l'économie régionale. C'est ainsi qu'une entente de collaboration avec la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX) a été conclue au cours de l'année afin de créer le programme Forage Baie-James 2019. Cette nouvelle initiative en matière de financement de forages sur le territoire de la Baie-James permettra d'appuyer des sociétés minières juniors qui réaliseront des programmes de forage au cours de l'hiver 2019.

Nous désirons de plus mentionner le départ de monsieur Andrew Baribeau, qui a quitté son poste d'administrateur, et le remercier de son engagement au sein de la Société. Le gouvernement a également procédé au cours de l'année à la nomination d'un nouvel administrateur. Il s'agit de monsieur Davey Bobbish à qui nous souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

Nous voulons enfin rendre hommage à monsieur Raymond Thibault qui a grandement contribué au succès de la Société au fil des années. Monsieur Thibault a évolué au sein de l'organisation durant 28 années, dont 13 à titre de président-directeur général, avant de prendre sa retraite à la fin de l'année 2018. Nous ne pouvons passer sous silence son engagement indéfectible au sein de la Société, qui a permis qu'elle soit aujourd'hui reconnue comme un partenaire de choix dans son milieu. De nombreuses réalisations n'auraient pu être possibles n'eut été son engagement sans faille, notamment dans les moments difficiles où la Société était menacée d'abolition. La reconnaissance de la route de la Baie-James comme infrastructure stratégique de notre territoire lui est également grandement attribuable. Pour ces réalisations, et bien d'autres, nous souhaitons remercier monsieur Thibault de son dévouement à la Société.

En terminant, au nom de tous les membres du conseil d'administration, je tiens à féliciter l'ensemble du personnel de la Société pour l'excellence du travail accompli et son engagement à la réussite de notre mission.

Gaston Bédard
Président du conseil d'administration

Le message du président-directeur général

Une année fructueuse



À bien des égards, l'année 2018 aura été fructueuse, tant sur le plan financier que sur l'impact de nos activités dans l'économie de la région de la Baie-James.

Sur le plan financier, notre chiffre d'affaires a atteint 48 778 210 \$ alors que la projection initiale était de 34 888 749 \$. Il en a résulté un bénéfice net de 12 796 584 \$, une amélioration de plus de 12 700 000 \$ du bénéfice net escompté en début d'année.

Cette performance est largement tributaire de l'expertise acquise au fil des années en matière de gestion d'infrastructures de transport. Elle nous aura permis d'obtenir plusieurs mandats additionnels de la part de nos différents clients, y compris celui de réaliser la réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi.

Dans le cadre de notre mission, nous avons toujours accordé une très grande importance au progrès social et économique de chacune des villes, communautés et localités qui composent notre territoire d'intervention. Il va sans dire que toute initiative ou activité de développement économique sur le territoire doit y favoriser en premier lieu la création de richesse et que la Société se doit d'être irréprochable à ce sujet.

C'est ainsi que notre politique d'octroi de contrats a été élaborée afin de maximiser les retombées économiques régionales de nos différentes activités, de favoriser l'embauche d'une main-d'œuvre régionale ainsi que l'entrepreneuriat autochtone.

À preuve, pour l'année 2018, la valeur des contrats alloués par la Société pour l'acquisition de biens et services aura totalisé 62 945 424 \$. Sur ce total, les travaux réalisés par les entreprises de la région de la Baie-James ont atteint 52 853 408 \$, soit 84 % de tous les contrats alloués. Parmi ceux-ci, la proportion réalisée par des entrepreneurs autochtones atteint 23 %.

Ces retombées économiques régionales pourraient dans le futur diminuer significativement en raison de la sanction de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics. En effet, la Société sera assujettie à toutes les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics à compter du 25 janvier 2019. À notre avis, cette loi ne respecte pas les différents engagements de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en ce qui concerne les emplois et les contrats qui résultent des projets mis sur pied par le gouvernement du Québec et ses organismes sur le territoire de la Baie-James. En cours d'année, nous avons donc fait différentes représentations auprès du Secrétariat du Conseil du trésor afin que nous puissions conserver le privilège

d'adopter notre politique d'octroi de contrats. Nous voulons ainsi maintenir les mesures que nous avons adoptées à l'égard des peuples autochtones ainsi que des marchés réservés aux entreprises autochtones et jamésiennes sur le territoire de la Baie-James.

En matière de développement économique, nos différentes interventions ont été réalisées de plus en plus souvent en partenariat avec l'ensemble des intervenants du territoire. Ainsi, dans le cadre d'un appel de projets publié par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) visant la création de pôles régionaux d'innovation au Québec, l'initiative présentée conjointement par l'ARBJ, le GNC et la Société a été sélectionnée dans la région du Nord-du-Québec. L'organisme à but non lucratif, qui demeure à être créé par les trois entités, pourra alors bénéficier d'une enveloppe totalisant 400 000 \$ par année, pour les quatre prochaines années, afin de faire avancer des projets liés à l'habitation nordique, au transport et à l'alimentation. De surcroît, nous entendons mettre à contribution ce pôle régional d'innovation afin d'être davantage proactifs dans la recherche et le soutien de projets d'affaires novateurs.

Dans le cadre du plan Investir dans le Canada, le gouvernement canadien effectue de nouveaux investissements dans les infrastructures. À cette fin, le fédéral va investir plus de 180 milliards de dollars à compter de 2017, sur une période de onze années, pour cinq grandes priorités en matière d'infrastructures, notamment les infrastructures des collectivités rurales et nordiques. C'est ainsi que, dans le cadre de ce programme, nous avons soumis des demandes d'aide financière afin de procéder à l'électrification du relais routier du km 381 et remplacer 31 ponceaux sur le chemin de Chisasibi. Le coût total de ces projets se chiffre à 11 144 022 \$, et l'aide financière demandée s'élève à plus de 5 100 000 \$.

L'année 2018 est ma dernière année au sein de la Société. Je suis particulièrement fier du travail que nous avons accompli jusqu'à présent. Je suis aussi très heureux de la direction dans laquelle s'engage la Société pour les prochaines années. Je tiens par ailleurs à remercier tous les membres de notre personnel ainsi que ceux du conseil d'administration de m'avoir soutenu année après année.

La Société est reconnue pour sa capacité d'adaptation, la souplesse de ses interventions ainsi que son acharnement à réaliser sa mission et atteindre ses objectifs. Je suis convaincu qu'elle saura faire face avec succès aux nombreux défis qui se présenteront dans le futur.

Raymond Thibault
Président-directeur général

Les faits saillants de l'exercice 2018

L'obtention de résultats financiers bien au-dessus des prévisions budgétaires

Dans le cadre de son budget 2018, la Société avait prévu réaliser un bénéfice net de 54 975 \$. Cependant, grâce à la réalisation de mandats additionnels en cours d'année et de revenus de subventions plus importants, la Société a réalisé un bénéfice net de 12 796 584 \$.

Adoption du Plan de développement 2018-2020

C'est le 16 mai 2018 que le Conseil des ministres a approuvé le nouveau plan de développement de la Société. Ce plan de développement triennal permettra de renforcer les partenariats existants, de continuer les efforts de développement et de diversification économique et de poursuivre les actions visant le développement et la préservation des infrastructures stratégiques du territoire.

Souscription d'une somme de 10 000 000 \$ au fonds social de la Société de développement de la Baie-James

Le gouvernement du Québec a souscrit une somme de 10 000 000 \$ au fonds social de la Société afin de lui permettre d'investir davantage dans les entreprises actives sur le territoire, en collaboration avec ses différents partenaires, dont le Gouvernement de la nation crie (GNC), l'Administration régionale Baie-James (ARB) et les autres partenaires du Réseau Capital Baie-James (RCBJ).

« La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) est un partenaire important pour la réalisation des projets de développement et de diversification économiques sur le territoire de la Baie-James. Grâce à des investissements de plus de 26 millions de dollars dans près de 150 projets, la SDBJ a acquis, au cours des quinze dernières années, une expertise spécialisée pour les projets sur ce territoire. Afin de contribuer à la poursuite de sa mission, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une souscription additionnelle de 10 millions de dollars au fonds social de la SDBJ. »

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Budget 2018-2019 - Le Plan économique du Québec*, 2018, p. D.139



Pôle régional d'innovation dans la région du Nord-du-Québec

Dans le cadre d'un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation au Québec, l'initiative présentée conjointement par la Société, l'ARBJ et le GNC a été sélectionnée dans la région du Nord-du-Québec. Cet outil de développement contribuera à l'avancement de projets liés à des enjeux économiques clés grâce à une enveloppe totalisant 400 000 \$ par année, pour les quatre prochaines années.

« Le pôle régional d'innovation du Nord-du-Québec contribuera à l'émergence d'une région nordique forte, où les communautés, les entrepreneurs et les différentes cultures s'unissent et resserrent continuellement leurs liens pour répondre aux enjeux communs. En s'appuyant sur les principes d'économie circulaire et de développement endogène, le pôle incitera ses parties prenantes à mettre en application des solutions durables afin de répondre aux besoins des communautés. Ainsi, le partenariat regroupant la Société de développement de la Baie-James, l'Administration régionale Baie-James et le Gouvernement de la nation crie sera en mesure de définir le modèle de pôle le mieux adapté à la réalité de la région et de le bonifier en fonction de son évolution. »

M. Jean Boucher, député d'Ungava et adjoint parlementaire du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

« Quelle fierté de voir ce pôle nordique être mis en place grâce à la concertation de partenaires locaux! La région du Nord-du-Québec possède des richesses et des caractéristiques qui la distinguent des autres régions du Québec. Ce pôle vise à créer un lieu invitant au partage d'idées et à une collaboration étroite entre les milieux collégial et universitaire, et les secteurs privé et public. En plus de permettre d'adopter une approche structurante qui fera émaner des solutions innovantes, ce pôle permettra, j'en suis certain, de mettre en place un cadre stimulant l'entrepreneuriat régional. »

M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

« En plus de stimuler notre économie, l'entrepreneuriat dynamise nos régions et favorise l'innovation partout au Québec. Ce puissant vecteur de changement et de créativité figure parmi les priorités de notre gouvernement, comme en témoigne le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat que j'ai dévoilé en mars dernier. La mise en place des pôles régionaux d'innovation propose, sur l'ensemble du territoire québécois, un écosystème entrepreneurial riche et diversifié, réunissant des acteurs qui soutiennent les entrepreneurs et encouragent leur audace. Assurément, c'est tous ensemble que nous bâtissons une société entreprenante et visionnaire. »

M. Stéphane Billette, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional

Signature de l'entente Canada-Québec dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi

C'est le 13 juin 2018 que le Conseil des ministres a approuvé l'entente à conclure entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec dans le cadre des projets nationaux et régionaux du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada 2014-2024 afin de permettre le versement d'une contribution maximale de 108 337 779 \$ du gouvernement fédéral dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James.

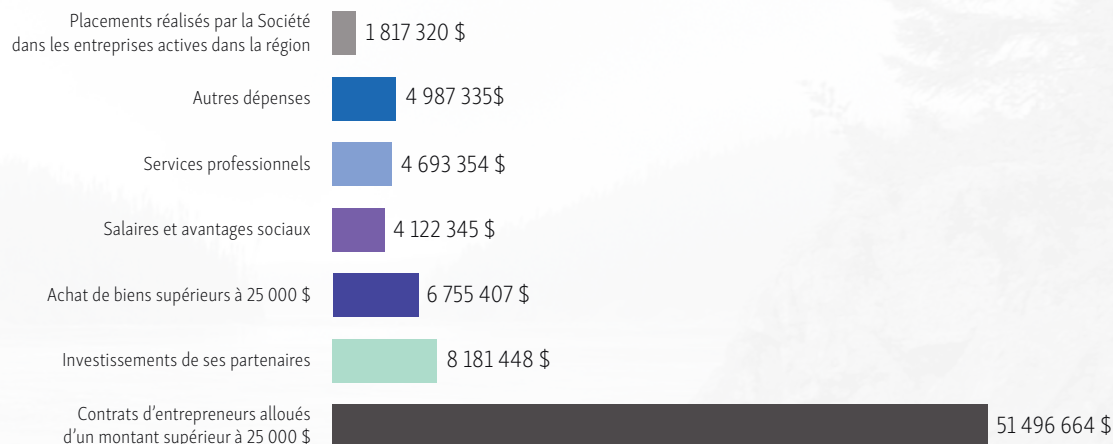
Cette entente a été signée par le gouvernement du Canada le 21 août 2018. Une entente reste toujours à conclure concernant les modalités de versement de cette contribution financière.



Des retombées économiques importantes dans la région

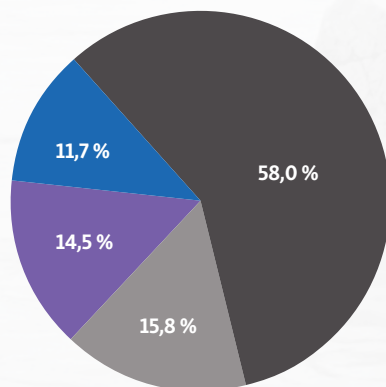
En 2018, les activités de la Société ont engendré des retombées économiques totales de 82 053 873 \$ dans l'économie du Québec.

Détail des retombées économiques engendrées par les activités de la Société en 2018



Répartition des retombées économiques engendrées par les activités de la Société en 2018

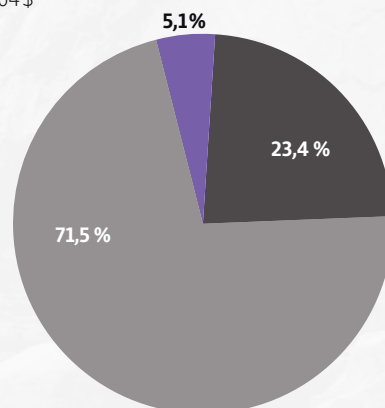
82 053 873 \$



- Villes et localités jamésiennes
- Communautés de la nation crie
- Hors région
- Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Répartition des contrats d'un montant supérieur à 25 000 \$ alloués aux entrepreneurs en 2018

51 496 664 \$



- Entrepreneurs autochtones
- Entrepreneurs jamésiens
- Autres entrepreneurs



La Société a contribué à titre de donateur pour une 12^e année au 29^e Gala des bourses de la Fondation de l'UQAT, qui s'est tenu le 11 avril 2018. La bourse de 5 000 \$ a été remise à monsieur Zacharie Audet, originaire de Beaucanton et étudiant au baccalauréat en génie mécanique, par madame Sarah Pier Dubois-Ouellet, coordonnatrice des ressources humaines et des communications.

Portefeuille de placements privés

Pour contribuer à la diversification économique de la région

Nombre de placements effectués depuis l'année 2006	40
Total des placements effectués	8,25 M \$
Total des investissements générés	43,45 M \$
Juste valeur au 31 décembre 2018	3,41 M \$

Portefeuille de placements miniers

Un outil important afin de développer le potentiel minéral de la région

Capitaux injectés dans ce portefeuille depuis l'année 2003	4,2 M \$
Nombre de placements effectués dans les sociétés minières	124
Total des placements effectués	20,6 M \$
Travaux d'exploration minière générés par ces placements	196,7 M \$
Excédents versés au fonds d'investissement en développement économique	3,2 M \$
Juste valeur du portefeuille au 31 décembre 2018	5,2 M \$

La performance financière 2018

Pour l'exercice 2018, le chiffre d'affaires de la Société a atteint 48 778 210 \$ alors que les charges d'exploitation ont totalisé 35 647 849 \$, ce qui porte le bénéfice d'exploitation à 13 130 361 \$. Il faut toutefois déduire les moins-values durables sur prêts et placements de 333 777 \$ pour déterminer un bénéfice net de 12 796 584 \$.

Ce résultat est expliqué par la réalisation de mandats additionnels à la demande des deux principaux clients de la Société, soit Hydro-Québec (HQ) et le ministère des Transports du Québec (MTQ), et par une augmentation des revenus de subventions liés au projet de réfection de la route de la Baie-James.

Rétrospective financière 2016-2018

(en dollars)	2018	2017	2016
Revenus	48 778 210	37 754 084	31 051 028
Charges	35 647 849	31 125 150	29 430 165
Bénéfice d'exploitation	13 130 361	6 628 934	1 620 863
Moins-value durable sur prêts et placements	(333 777)	(289 081)	(744 164)
Bénéfice net	12 796 584	6 339 853	876 699
Actif total	114 666 265	68 021 453	54 425 507
Avoir de l'actionnaire	60 347 727	37 551 143	31 211 290

La Société de développement de la Baie-James

Un bref historique

La Loi sur le développement de la région de la Baie James (chapitre D-8.01) créant la Société a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 14 juillet 1971. Cette loi constitutive de la Société a fait l'objet de plusieurs modifications au cours des dernières années. Une des plus importantes faisait suite à la décision numéro 98-131 du Conseil des ministres : la révision du mandat de la Société regroupé notamment sous deux volets, soit le développement économique et la gestion des infrastructures de transport. Finalement, la loi constitutive a été de nouveau modifiée au début de 2014 afin que les engagements du gouvernement du Québec liés à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James qu'il avait conclue avec les Cris soient respectés.

Sa mission

La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'HQ, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter et soutenir la réalisation de projets visant ces fins ou y participer. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Mandataire du gouvernement, la Société est un organisme autre que budgétaire. Elle peut donc exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont assumés, en tout ou en partie, par le mandant. De surcroît, le GNC et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIB) peuvent proposer au gouvernement des mandats à confier à la Société dans tout domaine connexe à ses objets. Dans de tels cas, les frais peuvent être assumés en tout ou en partie par ces deux entités.

Son territoire d'intervention

Le territoire de la Baie-James couvre 42% de la région Nord-du-Québec ou 23% de la superficie de la province de Québec. D'une superficie totale de 350 000 km², ce territoire fait partie du territoire d'application du Plan Nord. Deux groupes de citoyens l'habitent, soit les Cris et les Jamésiens, pour une population totale de 29 926.

Une vision mobilisatrice et inspirante

En s'appuyant sur l'expertise acquise au fil des années et en fonction des moyens dont elle dispose, la Société s'est donné une vision pour guider ses choix stratégiques, soit :

Œuvrer au développement du plein potentiel économique de la région

Ses champs d'activité

La Société réalise sa mission dans deux grands secteurs d'activité.

Le mandat du secteur du développement économique consiste à susciter et à soutenir la réalisation de projets d'affaires visant le développement économique de la région ou à y participer. Pour ce faire, grâce aux bénéfices enregistrés au cours des dernières années, la Société a constitué un fonds consacré au développement économique. L'exploitation du relais routier du km 381, localisé sur la route de la Baie-James reliant Matagami à Radisson, fait également partie des mandats de ce secteur.

En ce qui a trait au secteur des activités de services, la Société exécute des mandats de gestion d'infrastructures de transport pour deux clients principaux, soit HQ et le MTQ. Au fil des années, son expertise et sa structure régionalisée lui ont permis d'être mandatée pour assumer la gestion de plus de 2 260 kilomètres de routes ainsi que d'un aéroport et de trois aérodromes.

La Société concrétise ces mandats en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales liées à ses activités.



Ses valeurs

Des valeurs bien ancrées dans ses pratiques de gestion et dans les relations avec ses clients et ses partenaires.

Compétence

La Société entend promouvoir le développement continu de son expertise et de ses méthodes de travail dans chacun de ses secteurs d'activité. Pour ce faire, les membres de son personnel doivent être compétents et mobilisés afin d'adhérer à la mission, à la vision, aux valeurs, aux orientations et aux objectifs de la Société.

Ouverture

Dans ses relations d'affaires, la Société encourage le dialogue ainsi qu'une très grande adaptation de son offre de service aux besoins de ses clients et de ses partenaires. Elle favorise aussi une culture organisationnelle axée sur l'écoute et la recherche de solutions.

Flexibilité

Au fil des années, la Société a toujours su s'adapter au contexte sociopolitique de la région ainsi qu'à son environnement d'affaires, ce qui lui a permis de relever avec succès les différents défis qu'elle s'était fixés.

Respect

La Société prend ses décisions d'affaires en tenant compte de ses objectifs et de son statut de société d'État, et ce, dans le respect de ses clients, de ses partenaires et des membres de son personnel. La Société est particulièrement à l'écoute des attentes de ses clients, de ses partenaires et des membres de son personnel. Ses relations sont basées sur un rapport de confiance mutuelle.

Intégrité

La Société s'engage à avoir des comportements honnêtes, dans le respect d'une haute éthique professionnelle.

Une organisation bien présente dans sa région

L'effectif de la Société est réparti dans les villes de Matagami et de Chibougamau ainsi que dans la localité de Radisson, ce qui lui permet de couvrir l'ensemble de la région. Les mandats de gestion d'infrastructures de transport qu'elle réalise ainsi que ses activités de développement économique lui donnent aussi l'occasion d'entretenir des relations d'affaires dans toutes les villes, communautés et localités de la région. Ses différents modes de gestion, qui favorisent les retombées économiques régionales, soutiennent également le développement local.

Sa présence dans ces différents milieux lui permet de bien en saisir les particularités et les caractéristiques qui leur sont propres, ce qui est primordial pour intervenir de façon efficace en matière de développement et de diversification économiques.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de sept membres, dont un président-directeur général, nommés par le gouvernement, en tenant compte des recommandations du GNC à l'égard de la nomination de trois de ces membres et du président-directeur général.

Au 31 décembre 2018, six membres composent son conseil d'administration :



Monsieur Gaston Bédard

Membre et président
du conseil d'administration
Président du comité d'investissement

Nommé le 2 septembre 2015
Mandat toujours en vigueur

Monsieur Bédard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, option sciences comptables, et d'une maîtrise ès sciences en économie et gestion des systèmes organisationnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il possède également une formation d'administrateur de sociétés certifiée à l'Université Laval (ASC). Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA, FCGA) et membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADM.A).

Entre 1979 et 2009, il a occupé plusieurs postes de directeur général pour des succursales des caisses Desjardins. Il a également occupé le poste de directeur services-conseils et performance de 1988 à 1999 à la Fédération des caisses Desjardins du Québec. De 2009 à 2011, il a occupé la fonction de vice-président – Soutien au réseau des caisses et centres financiers aux entreprises, et de 2012 à 2015 celle de vice-président désigné – Relations avec les coopératives et les mutuelles au sein du Mouvement Desjardins.

Depuis 2012, il occupe également le poste de président-directeur général au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

Quelques engagements et autres conseils d'administration auxquels monsieur Bédard siège :

- Fonds d'action québécois pour le développement durable
- CHU de Québec – Université Laval
(à titre de président du conseil d'administration)
- Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité
(à titre de directeur général)
- Fondation des amis de l'Aviation royale du Canada
(à titre de président du conseil d'administration)
- Fondation du Musée du Régiment de la Chaudière
(à titre de président du conseil d'administration)
- Colonel honoraire de l'Aviation royale du Canada – Bagotville



Madame Amélie Béchard

Membre du conseil d'administration

Nommée le 2 septembre 2015
Mandat toujours en vigueur

Madame Béchard est titulaire d'un baccalauréat en opérations forestières de l'Université Laval. Elle est également membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Elle a amorcé sa carrière en 2007 comme ingénieure forestière à la planification pour Horizon SF inc., et elle a occupé ce poste jusqu'en 2010. En 2010, elle a démarré sa propre entreprise, Ressources Baie-James, où elle agit comme gestionnaire et ingénieure forestière. Son entreprise détient le contrat clés en main des opérations de récolte forestière pour Eacom Matagami.

Autres conseils d'administration auxquels madame Béchard siège :

- Ressources Baie-James
- RONA Matagami
- Société de développement commercial de Matagami



Madame Luce Asselin

Membre et vice-présidente
du conseil d'administration

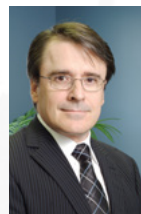
Nommée le 21 juin 2017
Mandat toujours en vigueur

Madame Asselin est détentrice d'un baccalauréat en science politique de l'Université Laval, d'un certificat en enseignement de l'Université de Montréal ainsi que d'une licence en droit.

Elle a amorcé sa carrière en 1986 à titre d'enseignante pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Entre 1988 et 2001, elle a occupé diverses fonctions, notamment à l'Assemblée nationale du Québec et au cabinet de la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources. Entre 2001 et 2005, elle a assumé la fonction de directrice dans deux différents cabinets ministériels. Elle a ensuite joint les rangs de la société d'État Hydro-Québec entre 2005 et 2008 pour occuper successivement les postes de conseillère aux mandats spéciaux puis de chef des mandats spéciaux. C'est en 2008 qu'elle a été nommée membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de l'Agence de l'efficacité énergétique, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2011. Depuis 2014, elle est sous-ministre associée à l'Énergie et, en 2017, on lui a confié le secteur des mines au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Autre conseil d'administration auquel madame Asselin siège :

- Transition énergétique Québec (TEQ)



Monsieur Raymond Thibault

Membre du conseil d'administration
et président-directeur général
Membre du comité d'investissement

Nommé le 3 octobre 2007
Mandat en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018

Monsieur Thibault est titulaire d'un baccalauréat en génie civil de l'école Polytechnique de Montréal et il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1979.

Il a commencé sa carrière en 1980 comme chargé de projet au ministère des Ressources naturelles du Québec et a gravi les échelons au sein de différents ministères jusqu'à son entrée en fonction à la SDBJ en 1990 à titre de directeur des infrastructures. Il a été promu vice-président aux infrastructures et aux activités corporatives en 1994. Puis, de 1997 à 2005, il a occupé le poste de vice-président à l'exploitation. En 2005, le Conseil des ministres l'a nommé président-directeur général par intérim et administrateur de la SDBJ. Il a été président-directeur général et administrateur de la SDBJ de 2007 jusqu'à la prise de sa retraite en décembre 2018.



Monsieur Curtis Bosum

Membre du conseil d'administration
Membre du comité d'investissement

Nommé le 8 septembre 2016
Mandat toujours en vigueur

Monsieur Bosum a occupé diverses fonctions dans le domaine des affaires et du développement économique. Il a détenu le poste de directeur général pour les organismes Oujé Des Sports inc. et Powersports & RV Canada (1998-2003). Il a aussi occupé pendant 10 ans le poste de directeur des prêts commerciaux et directeur des programmes – Développement économique pour Eénou Companee (2004-2013). En 2013, il a joint la Société de développement d'Oujé-Bougoumou comme coordonnateur du développement des affaires et gestionnaire de portefeuille – Investissement, poste qu'il a occupé jusqu'en 2015. Il a ensuite exercé la fonction de directeur général pour les Entreprises Oujé-Bougoumou inc. (2015). Monsieur Bosum est chef de la nation crie d'Oujé-Bougoumou depuis 2015.

Autres conseils d'administration auxquels monsieur Bosum siège :

- Oujé-Bougoumou Entreprises inc.
- Eeyou Power



Monsieur Davey Bobbish

Membre du conseil d'administration

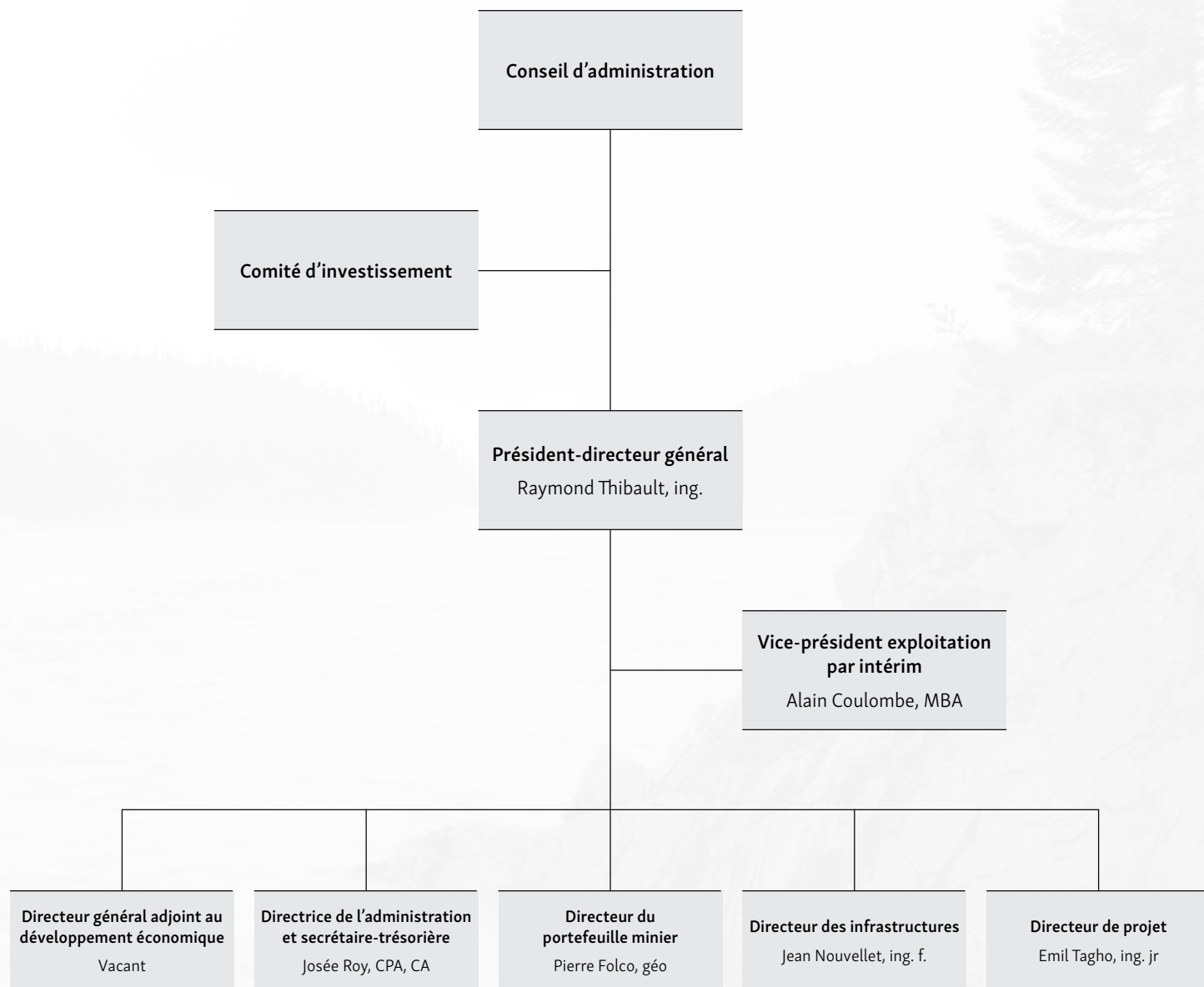
Nommé le 30 janvier 2018
Mandat toujours en vigueur

Monsieur Bobbish est détenteur d'un diplôme d'études collégiales en administration, profil finances, du cégep de Saint-Laurent.

Il a commencé sa carrière professionnelle en 1997 à titre de chef comptable au sein de la Compagnie de construction Chee-Bee inc. Il est demeuré à ce poste jusqu'en 2002 pour ensuite accepter le rôle de directeur général et trésorier pour la nation crie de Chisasibi. Il a occupé subséquemment, entre 2011 et 2012, le poste de directeur général adjoint avant d'être nommé le 8 mars 2012 chef du Conseil de bande de la nation crie de Chisasibi.

L'organigramme

Au 31 décembre 2018



Les résultats sectoriels

Activités de développement économique

Faits saillants en 2018

- **Des investissements réalisés de 1 817 320 \$:**
 - 1 300 350 \$ dans les sociétés d'exploration minière.
 - Ces projets vont générer des investissements de 8 993 250 \$, pour un effet de levier de 6,9.
 - 516 970 \$ dans des sociétés privées.
 - Ces projets vont générer des investissements de 1 005 518 \$, pour un effet de levier de 1,9.
 - Les investissements totaux générés atteignent 9 998 768 \$, pour un effet de levier de 5,5.
- **Des engagements à investir une somme de 333 469 \$ dans deux sociétés privées, pour des investissements qui pourront totaliser 1 998 688 \$.**
- **Souscription de 10 000 000 \$ au fonds social de la Société par le gouvernement du Québec.**
- **Engagement à mettre en place un pôle d'innovation en collaboration avec l'ARBJ et le GNC.**
- **Des gains sur disposition d'actions de 210 007 \$ réalisés par le portefeuille de placements miniers.**
- **Entente de collaboration avec Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) :**
 - Analyse de 8 projets d'investissements miniers par CRCD, dont 7 sur le territoire de la Baie-James, qui ont totalisé un investissement de 672 000 \$.
- **Adhésion à un réseau d'expertise en innovation minière à titre de membre du comité d'évaluation des projets d'innovation.**
- **Conclusion de deux ententes :**
 - La première avec la SIDEX pour la création du programme Forage Baie-James 2019.
 - La seconde avec l'entreprise Genset-Synchro concernant l'utilisation du relais routier du km 381 pour faire la démonstration technologique d'un dispositif améliorant l'efficacité des groupes électrogènes.
- **Relais routier du km 381 :**
 - Bonification de l'offre d'hébergement de 20 chambres.
 - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques du programme d'infrastructure Investir dans le Canada, pour le projet d'électrification de ce site.

Les interventions en développement économique permettent d'investir dans des projets d'affaires structurants sur l'ensemble du territoire de la Baie-James. Pour ce faire, ce secteur dispose d'un fonds d'investissement consacré au développement économique.

Les objectifs de ce fonds d'investissement sont de contribuer à la pérennité de l'exploration minière, au renouvellement des ressources minérales ainsi qu'au financement de différents projets d'affaires dans le but d'augmenter la prospérité économique du territoire.

Ce fonds d'investissement est réparti dans les trois portefeuilles de placements suivants.

— Portefeuille de placements garantis

Ce portefeuille est constitué de tous les placements effectués afin d'optimiser le rendement des surplus de liquidités provenant des activités de développement économique. Il a bénéficié d'un investissement initial de 6 500 000 \$ en 2006 et de la souscription de 10 000 000 \$ du gouvernement du Québec au fonds social de la Société en 2018. Les véhicules financiers utilisés sont de l'encaisse et des obligations émises ou garanties par une municipalité ou un organisme au sens de l'article 77 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001) ainsi que des certificats à court terme émis ou garantis par une banque figurant aux annexes I, II ou III de la Loi sur les banques (LC 1991, c. 46) et dont le terme résiduel est inférieur à 365 jours, le tout conformément au Règlement sur les placements effectués par un organisme adopté par le décret numéro 956-2008.

L'objectif de ce portefeuille est d'assurer un approvisionnement de fonds suffisants pour le financement des investissements à réaliser dans le cadre de la mission de développement économique de la Société.

— Portefeuille de placements miniers

Ce portefeuille a été créé en 2003 principalement pour répondre aux besoins de financement des sociétés d'exploration minière concernant la réalisation de travaux d'exploration sur le territoire de la Baie-James. Les objectifs de ce portefeuille sont de contribuer au renouvellement et à l'augmentation des ressources minérales du territoire et de faire croître les capitaux d'investissement de la Société en versant périodiquement ses surplus au portefeuille de placements garantis.

La juste valeur maximale de ce portefeuille est de 7 000 000 \$. Au 31 décembre de chaque année, la somme excédant cette valeur est versée au portefeuille de placements garantis. Le portefeuille de placements miniers a versé deux fois des excédents au portefeuille de placements garantis, soit 2 200 000 \$ en 2007 et 1 000 000 \$ en 2011.

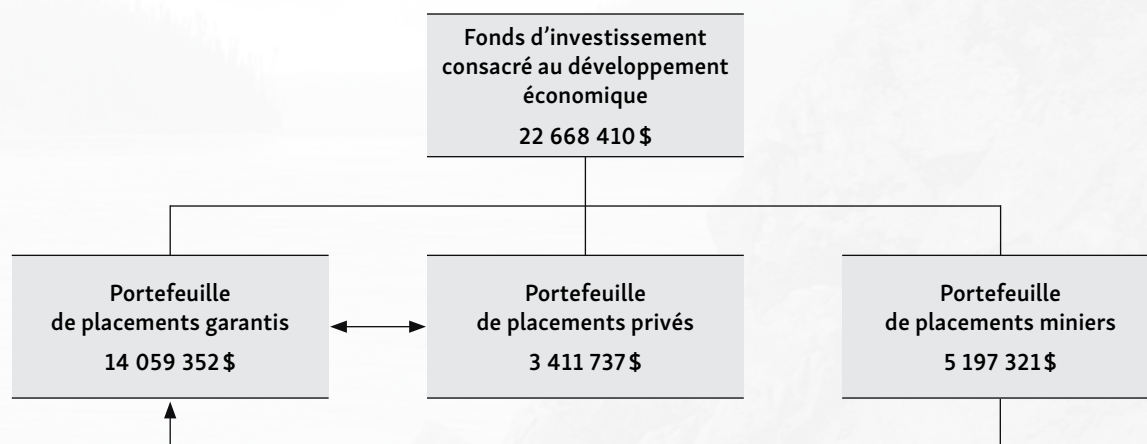
L'horizon de détention des placements miniers varie de quatre mois à trois ans et les liquidités nécessaires à la conclusion des nouveaux investissements proviennent des liquidités générées par la vente d'actions de ce portefeuille, et ce, afin d'inciter à exercer une gestion dynamique des titres qui y sont détenus.

Les capitaux injectés depuis 2003 dans ce portefeuille totalisent 4 177 556 \$, ce qui a permis à la Société d'investir une somme totale de 20 642 878 \$ dans 124 projets d'exploration minière, pour un taux de réinvestissement de 4,9. Les profits générés depuis sa constitution se chiffrent à 4 219 765 \$.

— Le portefeuille de placements privés

Ce portefeuille a été constitué afin de soutenir le développement économique de la région de la Baie-James par la réalisation d'investissements, notamment dans des projets d'affaires structurants et rentables dans les divers secteurs économiques autres que le secteur de l'exploration minière. Les liquidités pour conclure ces investissements proviennent du portefeuille de placements garantis. Les objectifs de ce portefeuille sont de favoriser la création d'emplois, la diversification économique du territoire ainsi que l'émergence de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.

Depuis l'année 2006, les investissements réalisés dans ce portefeuille totalisent 8 248 236 \$, ce qui a permis à la Société d'investir dans 40 projets d'affaires. Les sommes provenant des désinvestissements, des remboursements de prêts ainsi que des revenus d'intérêts sont réinvesties dans le portefeuille de placements garantis.



Performance du portefeuille de placements miniers

Au cours de l'année 2018, la reprise du secteur minier qui avait été constatée en 2016 et 2017 s'est progressivement estompée, pour revenir à peu de choses près à la situation de 2015. Cela s'explique, entre autres, par un contexte d'économie mondiale incertaine marqué par des tensions commerciales entre les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, ce qui a occasionné une grande volatilité des indices boursiers nord-américains. À cette conjoncture défavorable s'est ajoutée une baisse du prix des principaux métaux, à l'exception de l'uranium. Les plus fortes baisses sont observées sur le zinc (-24 %), le cuivre (-17 %) et le nickel (-17 %).

Malgré ce contexte plutôt hostile, le portefeuille de placements miniers a été actif avec 10 investissements totalisant 1 300 350 \$. Ces investissements contribueront à réaliser des travaux d'exploration d'une valeur de 9 000 000 \$ sur l'ensemble du territoire. Ce résultat positif s'explique par la vigueur de l'industrie minière sur le territoire de la Baie-James, qui offre une grande diversité de substances minérales compte tenu de la présence de plusieurs contextes géologiques favorables de même que de nombreuses infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires et, finalement, par la proximité des réseaux hydroélectriques.

À cet égard, outre les huit mines en production ou en construction sur le territoire, l'inventaire minéral a été augmenté par les nouvelles estimations de ressources sur les projets Windfall (Minière Osisko), Monster Lake (Iamgold et TomaGold), Douay (Maple Gold Mines), Clearwater (Ressources Eastmain) et Martinière (Ressources Balmoral). À noter la progression significative du projet Cheechoo (Ressources Sirios), du projet Éléonore Sud (Goldcorp-Azimut-Eastmain) et de la zone aurifère Renard du projet Nelligan (Iamgold-Ressources Minières Vanstar). Finalement, plusieurs projets ont été à l'origine de la découverte d'indices significatifs dont les plus importants sont Mythril (Ressources Midland) et l'indice Percival sur la propriété Eau Claire (Ressources Eastmain).

Malgré l'atteinte de nos objectifs de financement pour 2018, rendue possible par les contextes géologiques favorables qui ont mené à la découverte de nouveaux indices sur le territoire de la Baie-James, les conjonctures défavorables des marchés boursiers du secteur minier expliquent la performance décevante du portefeuille de placements miniers. C'est dans ce contexte de recul des marchés que l'objectif concernant les gains sur disposition d'actions a été révisé à la baisse en cours d'année, passant de 400 000 \$ à 300 000 \$. Finalement, les gains se sont limités à 210 007 \$. Le portefeuille minier comptait 35 entreprises à son actif en fin d'année.

À la toute fin de l'année, une entente de collaboration avec la SIDEX a été conclue pour créer le programme Forage Baie-James 2019. Il s'agit d'une nouvelle initiative en matière de financement de forages sur le territoire de la Baie-James pour les sociétés minières juniors qui réaliseront des programmes de forage au cours de l'hiver 2019. Un premier investissement résultant de ce programme a été clôturé en décembre avec Exploration Midland inc. qui entreprendra le forage de son projet Mythril en mars 2019.

La Société a également poursuivi son entente de collaboration avec CRCD selon laquelle elle peut lui proposer de participer à des projets d'investissement dans des sociétés d'exploration minière et procéder à l'analyse de projets d'investissement pour ses besoins. C'est ainsi qu'en 2018 la Société a réalisé huit mandats d'étude pour CRCD, pour des investissements qui ont totalisé 998 500 \$. Sept de ces mandats portaient sur le financement de projets actifs à la Baie-James, totalisant 672 000 \$. Depuis le début de cette entente, les investissements réalisés par CRCD se chiffrent à 6 494 900 \$, dont 4 851 400 \$ sur le territoire de la Baie-James.

Performance du portefeuille de placements privés

L'année 2018 aura permis à la Société de poursuivre le repositionnement de son offre de service en développement économique. C'est pourquoi ont été encore priorisées les interventions dans des projets innovants, qui contribuent à valoriser les diverses ressources naturelles du territoire, qui stimulent l'entrepreneuriat et qui favorisent la diversification de l'économie régionale.

C'est ainsi qu'en cours d'année la Société a investi une somme de 516 970 \$ dans trois entreprises appartenant à divers secteurs tels que les services de mécanique industrielle, les services forestiers et les bioextractibles forestiers :

- Investissement d'une somme de 150 000 \$ dans le projet de transfert de l'entreprise Services RM 2000 visant l'acquisition de l'entreprise par un nouveau propriétaire.
- Placement de 316 970 \$ dans Foresterie Y. Dubé inc. visant l'acquisition d'un transporteur afin d'effectuer le transport des récoltes de bois.
- Investissement conjoint avec l'ARBJ, par le biais du RCBJ, dans le projet NORDEXT inc. destiné à finaliser l'étape de précommercialisation de l'usine. Un premier déboursé de 50 000 \$ a été effectué en 2018 par chacun des partenaires.

L'année 2018 aura également permis à la Société de poursuivre sa collaboration et de renforcer ses liens avec ses différents partenaires régionaux. À cet égard, l'initiative présentée conjointement par la Société, l'ARBJ et le GNC dans le cadre d'un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation au Québec a été sélectionnée dans la région Nord-du-Québec. Grâce à cet outil de développement, la région pourra bénéficier d'une enveloppe totalisant 400 000 \$ par année, pour les quatre prochaines années, afin de faire avancer des projets liés à des enjeux économiques clés pour les populations du territoire.

De surcroît, la Société est toujours engagée dans l'instauration d'une norme de certification en développement durable pour les sociétés d'exploration minière. Ce projet est chapeauté par l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) et pris en charge, sur le plan technique, par la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM. Actuellement en cours, la phase II vise l'implantation de la norme par l'intermédiaire d'un partenaire tiers. Le processus de vérification du volet légal pour la firme en lice s'est poursuivi tout au long de l'année 2018.

Par ailleurs, la Société a été invitée à participer financièrement au Fonds Restor-Action Cri, créé en partenariat par le GREIBJ, le GNC et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), qui a pour but de nettoyer des sites d'exploration minière abandonnés sur le territoire de la Baie-James. Créé dans l'optique de contribuer à améliorer la vision éthique et verte de l'industrie minière, ce fonds conjuguera des participations financières du gouvernement du Québec, des sociétés d'exploration minière et des sociétés partenaires qui exercent leur activité de près ou de loin dans le secteur minier.

Par ailleurs, la Société a été invitée à se joindre au Groupe MISA, un réseau d'expertise en innovation minière, à titre de membre du comité d'évaluation des projets d'innovation. Le Groupe MISA vise à développer un pôle d'excellence en exploration et exploitation minière qui rayonnera à travers les centres miniers mondiaux.

La Société a également participé aux travaux de trois différents comités tout au long de l'année. En effet, elle a pris part aux travaux du comité de diversification économique de Chapais, piloté par la Société du Plan Nord. Ce comité a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique pour la diversification de la ville de Chapais.

Elle a aussi participé aux travaux du comité ACCORD forêt, à titre d'administrateur et officier d'Épinex, entité créée par le comité du créneau ACCORD bois afin de réaliser le plan d'action associé à ce créneau d'excellence.

De plus, la Société s'est engagée au sein du comité du créneau ACCORD tourisme nordique en continuant de déléguer un représentant à son conseil d'administration.

Enfin, la Société a continué à siéger tout au long de l'année à titre d'administrateur aux conseils d'administration de la Chambre de commerce de Chibougamau, de Développement Matagami, de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Matagami et de la Corporation de développement économique de Chapais.

Recherche de projets d'affaires novateurs

Au cours de l'année, certains projets innovants soutenus par la Société ont poursuivi leur développement. La Société a maintenu son soutien à l'égard de ces projets afin de contribuer à les mener à terme, soit jusqu'à l'étape de la commercialisation.

Parmi ceux-ci, le projet de Métaux BlackRock inc. doit être souligné. Il vise l'exploitation d'un gisement de fer, de vanadium et de titane dans le secteur de Chibougamau ainsi que la construction d'une usine de transformation au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Après avoir bénéficié en 2016 d'un investissement conjoint de 5 000 000 \$ de la Société, de l'ARBJ et du GNC, versé en parts égales, Métaux BlackRock inc. a obtenu en 2017 un financement, en équité, pour une somme globale de 40 000 000 \$ de la part d'Orion Mine Finance et du gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du fonds Capital Mines Hydrocarbures.

C'est ainsi qu'en août 2018 Métaux BlackRock inc. a annoncé un financement de 248 000 000 \$, dont 185 000 000 \$ seront consacrés à la construction de la mine de Chibougamau et 63 000 000 \$ aux installations de Port de Saguenay. Ce financement représente une étape déterminante vers la mise en production commerciale de ce projet, qui devrait être annoncée sous peu.

Produits Maraîchers 2009 inc., une entreprise de culture de semences de pommes de terre, a poursuivi ses efforts en vue d'accroître sa productivité. Cette entreprise a commencé à réaliser un programme de recherche totalisant 206 000 \$ et visant à développer une technique de prégermination afin d'accroître le rendement de ses cultures. Le financement de ce projet sera assuré par une contribution financière du Fonds d'initiative du Plan Nord (FIPN) ainsi que par une nouvelle souscription au capital-actions de l'entreprise de la part des actionnaires actuels.

Innord inc., la filiale de développement technologique de Ressources Géoméga inc., a poursuivi sa progression vers le développement d'un procédé de séparation d'éléments de terres rares (ETR) qui sera à la fois écologique, rentable et durable. Elle a annoncé, en septembre dernier, deux nouvelles significatives à cet égard. Tout d'abord, l'entreprise a confirmé avoir réalisé avec succès la séparation de l'oxyde de néodyme et de l'oxyde de dysprosium en utilisant la technologie *In Situ Recovery* (ISR). L'aspect clé de cette annonce est l'obtention d'un haut taux de séparation en un nombre limité de cycles de traitement, rendant ainsi le procédé économique, durable et écologique puisqu'il permet de récupérer les acides et de recycler l'eau de traitement au lieu de les rejeter dans l'environnement. Enfin, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) a confirmé en septembre dernier l'attribution d'une subvention de 350 000 \$ sur une période de 18 mois afin d'amorcer la phase de mise à l'échelle du procédé.

Un nouveau projet s'ajoute cette année à la liste des projets d'affaires novateurs auxquels collabore la Société. En effet, elle a autorisé un investissement conjoint de 300 000 \$ avec l'ARBJ dans le projet NORDEXT inc. visant la construction d'une usine d'extractibles agroforestiers, qui sera implantée à Chapais. Au 31 décembre 2018, chacun des partenaires avait effectué un premier déboursé de 50 000 \$. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du RCBJ et elle est destinée à finaliser l'étape de précommercialisation de l'usine. Ce projet d'éco-extraction de la biomasse forestière a le potentiel de valoriser 15 % des rejets thermiques de l'usine de cogénération.

Placements et investissements réalisés en 2018

Portefeuille de placements miniers	
Dios Exploration inc.	126 000 \$
Exploration Azimut inc.	250 000 \$
Exploration Kintavar inc. ⁽¹⁾	224 350 \$
Exploration Midland inc.	100 000 \$
Harfang Exploration inc.	125 000 \$
Maple Gold Mines ltée	150 000 \$
Ressources Tarku ltée	75 000 \$
Ressources X-Terra inc.	100 000 \$
Stelmine Canada ltée	150 000 \$
Sous-total	1 300 350 \$
Portefeuille de placements privés	
Foresterie Y. Dubé inc.	316 970 \$
NORDEXT inc.	50 000 \$
Services RM 2000	150 000 \$
Sous-total	516 970 \$
Montant total	1 817 320 \$

⁽¹⁾ 2 investissements ont été réalisés en 2018

Performance du relais routier du km 381

Le relais routier du km 381 offre des services de restauration, d'hébergement, de distribution de carburant et de dépannage mécanique d'urgence aux usagers de la route de la Baie-James. Il s'agit du seul relais routier localisé sur cette route de 620 kilomètres. C'est donc un actif essentiel pour les populations qui demeurent au nord de ce site (Wemindji, Chisasibi et Radisson) ainsi que pour les transporteurs qui desservent les diverses installations d'HQ et la mine Éléonore de Goldcorp inc. Il joue également un rôle important dans le développement touristique dans la portion ouest du territoire.

Le chiffre d'affaires du relais routier du km 381 pour l'année 2018 a été de 5 602 809 \$, ce qui est supérieur aux projections escomptées en début d'année qui étaient de 5 296 052 \$. Cela s'explique par l'achalandage qui s'est maintenu à un niveau élevé tout au cours de l'année en raison des travaux de réfection de la route de la Baie-James ainsi que de plusieurs campagnes d'exploration minière en cours dans le secteur.

Toutefois, la contribution nette du relais routier a été de 252 537 \$, ce qui est inférieur aux prévisions de 326 691 \$ en raison de la hausse non anticipée de certaines charges d'exploitation, notamment celles concernant la main-d'œuvre d'entretien et les carburants destinés aux génératrices et au chauffage. Ces charges plus élevées font suite à certains bris majeurs qui ont imposé une surcharge de frais d'entretien et de réparation, notamment des dégâts causés par la foudre qui s'est

abattue sur le relais routier du km 381 le 5 juillet 2018. Notons également que le coût du carburant diesel coloré, requis pour le fonctionnement des génératrices, ainsi que celui du mazout destiné au chauffage ont augmenté de 40 % par rapport à 2017.

L'avancement du projet d'électrification du relais routier du km 381 accuse un retard. En effet, quoique les plans et devis aient été reçus en date du 12 septembre 2018, il n'a pas été possible de lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération afin d'expliquer cette situation. La principale contrainte rencontrée a été l'obtention des permis. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a voulu procéder à de nouvelles vérifications sur le terrain afin de s'assurer de l'absence d'espèces fauniques et floristiques à statut précaire et de repérer des milieux humides qui pourraient être affectés par la construction de la ligne. Ces relevés ont été complétés en juillet dernier. À l'heure actuelle, la délivrance du certificat d'autorisation environnementale par le MELCC, de l'autorisation d'utilisation du territoire public par le MERN et du permis d'intervention pour le déboisement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est toujours en attente.

Par ailleurs, dans le cadre du volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques du programme d'infrastructure Investir dans le Canada, la Société a déposé une demande d'aide financière pour le projet d'électrification du relais routier du km 381. Ce financement, le cas échéant, viendra s'ajouter aux 1 264 692 \$ déjà obtenus de Transition énergétique Québec (TEQ), dans le cadre du programme ÉcoPerformance. Le lancement de l'appel d'offres pour la construction de la ligne électrique a donc été retardé jusqu'à la réception d'une réponse du gouvernement du Canada.

Il est intéressant de souligner que l'acquisition de 4 unités d'hébergement d'HQ aura permis d'augmenter l'offre d'hébergement sur ce site de 20 chambres.

De plus, une entente avec l'entreprise Genset-Synchro a été conclue afin de permettre l'utilisation du relais routier du km 381 pour réaliser une démonstration technologique. Cette entreprise, qui a développé et mis au point un dispositif qui permet d'améliorer grandement l'efficacité des groupes électrogènes, a mis à la disposition de la Société une unité disposant de cette technologie pour une période de quatre mois. L'utilisation temporaire de ce dispositif a permis la réalisation d'économies de carburant estimées à 8 % en plus de ne pas avoir eu à utiliser les génératrices du site.

À la suite d'un bris de système au cours de l'année 2017, les travaux de décontamination de la nappe phréatique du terrain du relais routier ont dû être interrompus pendant plusieurs mois. La réalisation d'un audit externe en 2018 a permis à la Société de statuer sur le meilleur choix technologique à privilégier afin de relancer et finaliser la campagne de décontamination du terrain dans les prochaines années. À cet effet, les mesures sélectionnées seront appliquées sous peu et les activités de décontamination pourront reprendre.

Développement et investissement - Rétrospective financière

(en dollars)	2018	2017
Revenus	550 937	1 305 010
Charges	(650 831)	(733 743)
Bénéfice (perte) d'exploitation	(99 894)	571 267
Moins-value durable sur prêts et placements	(333 777)	(289 081)
Marge brute	(433 671)	282 186

Relais routier du km 381 - Rétrospective financière

(en dollars)	2018	2017
Revenus	5 602 809	5 052 677
Charges	(5 350 272)	(4 682 233)
Marge brute	252 537	370 444

Activités de développement économique - Résultats consolidés

(en dollars)	2018	2017
Revenus	6 153 746	6 357 687
Charges	(6 001 103)	(5 415 976)
Bénéfice d'exploitation	152 643	941 711
Moins-value durable sur prêts et placements	(333 777)	(289 081)
Marge brute	(181 134)	652 630

Activités de services

Faits saillants en 2018

- Signature de l'entente Canada-Québec concernant le projet de réfection de la route de la Baie-James.
- Réalisation de travaux de réfection sur la route de la Baie-James et le chemin de Chisasibi totalisant 39 241 250 \$.
- Avancement global de ce projet de réfection depuis son commencement en 2015 évalué à 37,6%.
- Réalisation de mandats additionnels pour le compte d'HQ, engendrant des revenus de gestion supplémentaires de plus de 220 000 \$.
- Renouvellement de l'entente entre les différents utilisateurs concernant la gestion de la route multisusage Villebois-Selbaie-Joutel et la prise en charge de la gestion de cette route.
- Élaboration d'un projet de révision de la politique tarifaire de l'aéroport de La Grande-Rivière.
- Mandat de construction d'une structure en arche au km 19,8 sur le chemin Laforge-1 pour le compte d'HQ.
- Obtention de deux mandats d'entretien et d'exploitation d'infrastructures:
 - Entretien de la route d'accès et des rues de la localité de Radisson.
 - Prestation des services d'avitaillement à l'aérodrome de Matagami, pour le compte du MTQ.

La route de la Baie-James et le chemin de Chisasibi

La Société a obtenu en 2016, du MTQ, une subvention de 5 000 000 \$ par année sur une période de quatre ans pour l'entretien régulier de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi. En combinant cette subvention avec la contribution financière annuelle d'HQ, le budget disponible pour l'entretien régulier de ces routes s'est chiffré à 7 682 296 \$ pour l'année 2018.

Ce budget a permis de poursuivre le programme d'entretien débuté en 2017, qui visait à offrir sur ces routes un seuil d'entretien plus adéquat, bien que toujours minimal. Les travaux additionnels qui sont réalisés depuis l'obtention de cette enveloppe budgétaire sont les suivants :

- Marquage de la ligne de centre chaque année et des lignes de rive selon une programmation échelonnée sur quatre ans;
- Reprofilage des accotements chaque année;
- Rapiéçage manuel à l'enrobé bitumineux posé à chaud;
- Rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux posé à chaud dans les zones dangereuses;
- Embauche d'employés saisonniers supplémentaires pour l'exécution de certains travaux d'entretien.

Autre fait significatif, l'installation d'un dôme dans la cour de transbordement de Matagami aura permis d'augmenter la capacité d'entreposage de chlorure de sodium sur ce site de l'ordre de 1 500 tonnes. Cela a aussi permis d'améliorer la logistique de livraison de ce fondant chimique aux différents sites d'entreposage le long de la route pendant la saison hivernale.

De plus, les travaux entrepris en 2017 pour la réimplantation de centres de voirie aux kilomètres 135 et 507 se sont poursuivis en 2018. Ce projet sera achevé au cours de l'année 2019. Il permettra de diminuer les délais d'intervention lors du déneigement de la route et d'obtenir une plus grande uniformité d'entretien sur toute sa longueur.

Le projet de réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi

C'est le 13 juin 2018 que le Conseil des ministres a approuvé l'entente à conclure entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec dans le cadre des projets nationaux et régionaux du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada 2014-2024 afin de permettre le versement d'une contribution maximale de 108 337 779 \$ du gouvernement fédéral dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James. La signature par le gouvernement du Canada a été faite le 21 août 2018. La conclusion de l'entente entre le MERN et la Société est prévue d'ici la fin de l'année 2019.

L'investissement total pour le projet de réfection se chiffrerait à 75 576 100 \$ à la fin de l'année 2018, pour un avancement global des travaux évalué à 37,6%.

Voici les principaux travaux qui ont été réalisés en 2018 :

- Le remplacement de 65 ponceaux entre le km 68 et le km 200 au km 217 et au km 573 de la route de la Baie-James;
- La réhabilitation de la chaussée entre le km 144 et le km 200 de la route de la Baie-James;
- Les travaux de réfection des ponts de Waswanipi, Broadback, Rupert, Pontax I et Pontax II;
- La pose des poteaux et panneaux de signalisation entre le km 300 et le km 620 de la route de la Baie-James;
- L'inspection de 41 ponceaux sur le chemin de Chisasibi et de 142 ponceaux sur la route de la Baie-James;
- La fourniture et l'installation des glissières de sécurité entre le km 155 et le km 200 de la route de la Baie-James;
- Le débroussaillage des abords de la route de la Baie-James, entre le km 200 et le km 300 et entre le km 400 et le km 500.

L'analyse de la valeur acquise du projet démontre un indice de performance des coûts (IPC) de 1,27 ainsi qu'un indice de performance des délais (IPD) de 0,70. Cela révèle que des économies sont réalisées, mais que le projet accuse un retard par rapport à l'échéancier original. Toutefois, l'indice de performance à l'achèvement du projet (IPAP), de 0,89, nous permet d'estimer que le travail sera terminé sans dépassement des coûts.

Conformément aux stipulations du plan de gestion de projet, un atelier de gestion des risques a été tenu au cours de l'année afin de réévaluer l'ensemble des risques initialement reconnus dans le cadre du projet et de procéder au réajustement de la réserve pour risques. Ainsi, une somme de 23 286 480 \$ provenant de la réserve de gestion a été transférée à la réserve pour risques, bonifiant cette dernière à 43 006 480 \$.

Afin de limiter les retards dans l'avancement des travaux, l'octroi des contrats a été fait durant la saison précédant celle du démarrage de ces travaux. Ainsi, le contrat de réhabilitation de la chaussée pour la saison 2019 a été octroyé au cours de l'année 2018.

Indices de performance

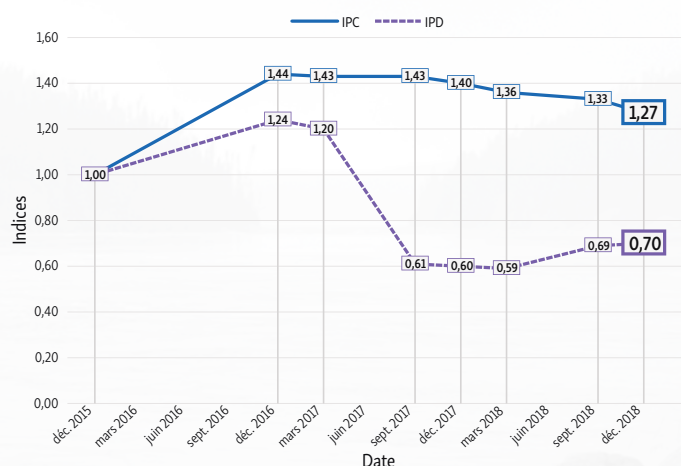
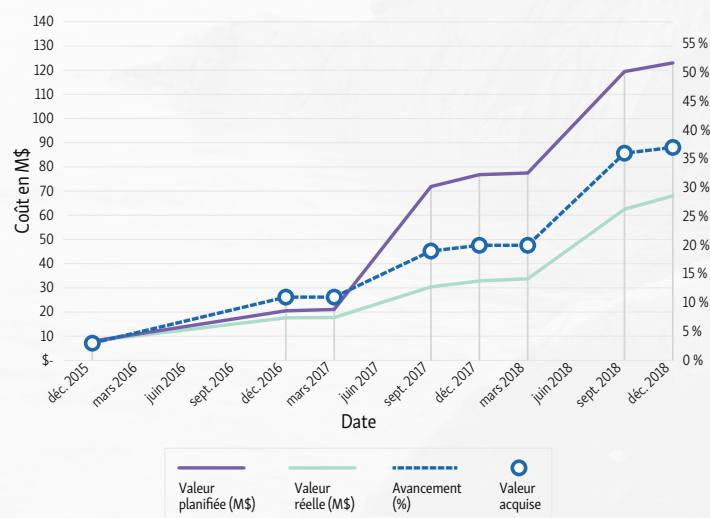


Diagramme de la valeur acquise



Sommaire des coûts des travaux effectués en 2018

Gestion de projet	245 363 \$
Remplacement de 70 ponceaux	9 854 328 \$
Réfection de 66 km de chaussée	21 601 815 \$
Réfection de 5 ponts	4 234 080 \$
Installation de glissières de sécurité	1 452 446 \$
Débroussaillage des abords de la route sur 200 km	1 046 925 \$
Signalisation routière	210 215 \$
Frais de financement	596 078 \$
Coûts totaux	39 241 250 \$

L'aéroport de La Grande-Rivière

Cet aéroport, propriété de la Société, est localisé à l'extrémité nord de la route de la Baie-James, ce qui en fait l'aéroport le plus nordique accessible par une route asphaltée au Québec. Il constitue ainsi un point de raccordement important pour le trafic de passagers et de marchandises à destination des communautés inuites de la côte de la baie d'Hudson.

Une augmentation importante de l'activité de l'aéroport a été constatée pour l'année 2018 : elle a atteint 75 152 passagers et 8 123 tonnes de marchandises, soit des augmentations respectives de 11,5 % et 12,7 % par rapport à l'année dernière. Globalement, ce sont 8 205 mouvements d'aéronefs qui y ont été observés durant l'année. L'augmentation des travaux de réfection des installations d'HQ situées dans la localité de Radisson est en grande partie responsable de cet accroissement.

Les revenus d'exploitation de l'aéroport de La Grande-Rivière se sont élevés à 632 201 \$, couvrant ainsi 42,8 % des dépenses d'exploitation. Le déficit d'exploitation généré a été comblé par une contribution financière d'HQ, conformément à une entente intervenue avec cette dernière. Cette entente est renouvelable annuellement, mais elle ne couvre pas les besoins d'investissement afin que la pérennité de cette infrastructure soit assurée, non plus que le renouvellement de la machinerie et des équipements nécessaires pour l'exploiter.

Par ailleurs, cet aéroport a pu bénéficier jusqu'à présent d'une aide financière totalisant 3 430 448 \$ obtenue dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) de Transports Canada. Cette somme a été engagée pour la réalisation de travaux de réfection et l'achat de machinerie.

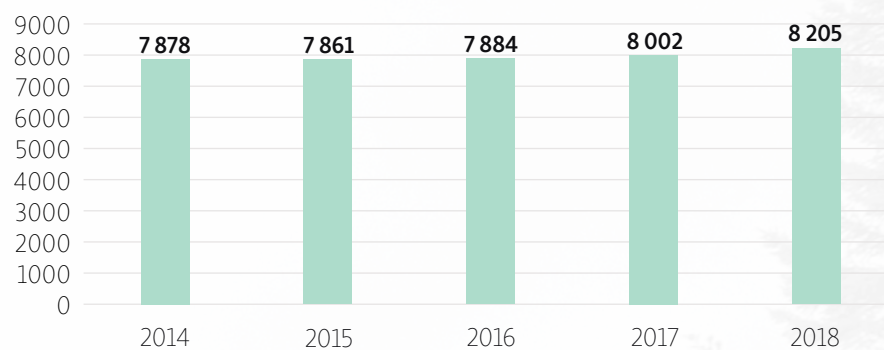
Transports Canada avait confirmé en 2011 son intention de consentir une aide financière de 690 510 \$ dans le but d'installer une clôture de périmètre à l'aéroport de La Grande-Rivière. Ce projet est toutefois en suspens depuis près de huit ans dans l'attente de la conclusion d'une entente type avec le MTQ. Dès la conclusion de cette entente, la Société pourra réaliser ce projet et soumettre par la suite de nouvelles demandes d'aide financière.

En cours d'année, un projet de révision de la politique tarifaire des différents services offerts à l'aéroport de La Grande-Rivière a été élaboré en se basant sur les pratiques tarifaires des aéroports comparables au Québec. Le projet a été soumis au MTQ, à la SPN ainsi qu'à HQ afin d'obtenir leurs commentaires. Pour le moment, des discussions sont en cours entre la Société et ces différents organismes concernant les modalités d'implantation envisageables.

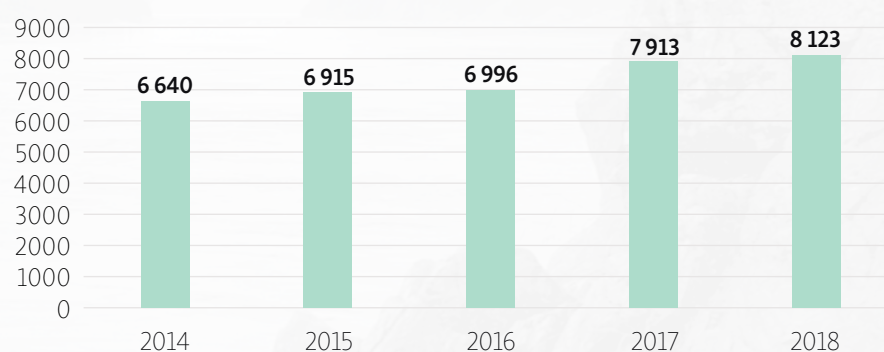
Performance financière de l'aéroport de La Grande-Rivière

	2018	2017	2016	2015
Dépenses totales	1 477 637 \$	1 506 789 \$	1 432 801 \$	1 576 628 \$
Revenus autonomes	(632 201) \$	(628 536) \$	(600 221) \$	(592 958) \$
Déficit d'exploitation	(845 436) \$	(878 253) \$	(832 580) \$	(983 670) \$
% d'autofinancement	42,8 %	41,7 %	41,9 %	37,6 %

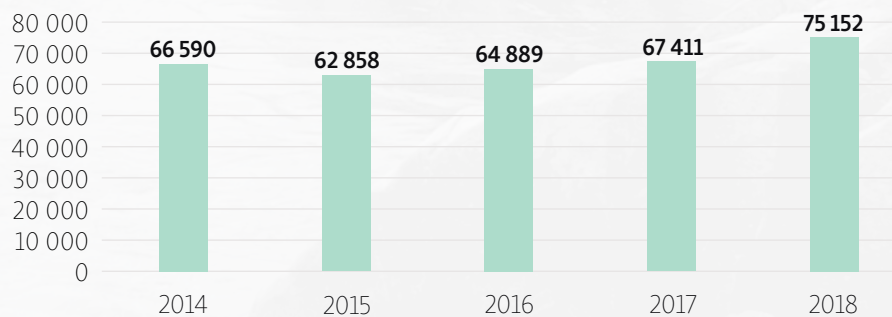
Évolution des mouvements d'aéronefs



Tonnes de fret transportées



Nombre de passagers



Autres mandats de gestion

La Société effectue, pour le compte du MTQ, la gestion de l'aérodrome de Matagami et l'entretien de 375 km de routes. Les revenus relatifs à la prestation de services pour ces deux mandats se sont élevés à 3 376 507 \$ en 2018.

Pour le compte d'HQ, la Société est responsable de l'entretien de 1 015 km de routes ainsi que de deux aérodromes.

Nouveaux mandats de gestion obtenus en cours d'année

En juin 2018, une batterie de trois ponceaux a été emportée par une crue exceptionnelle au km 19,8 du chemin Laforge-1 qui donne accès à la centrale LA-1. La Société est intervenue en urgence pour rétablir temporairement l'accès aux infrastructures d'HQ. Par la suite, HQ a mandaté la Société afin qu'elle réalise la construction d'une structure permanente en arche surplombant le cours d'eau. Les travaux réalisés en 2018 au montant de 1 688 875 \$ se termineront en 2019 et totaliseront une somme estimée à 3 200 000 \$.

Dans le premier trimestre de l'année, la Société s'est également vu confier la responsabilité de l'avitaillement des avions et hélicoptères qui transitent par l'aérodrome de Matagami. Le nombre important d'incendies de forêt sur le territoire durant la saison estivale a engendré beaucoup de mouvements d'avions citernes contre les incendies sur ce site, générant ainsi la vente de plus de 250 000 litres de carburant en 2018.

Par ailleurs, la Localité de Radisson a confié à la Société le mandat du déneigement de ses routes et ses rues. Ce contrat, obtenu en toute fin d'année, a représenté pour la Société une augmentation de ses revenus de 55 127 \$ et il totalisera 134 001 \$ pour la saison hivernale 2018-2019.

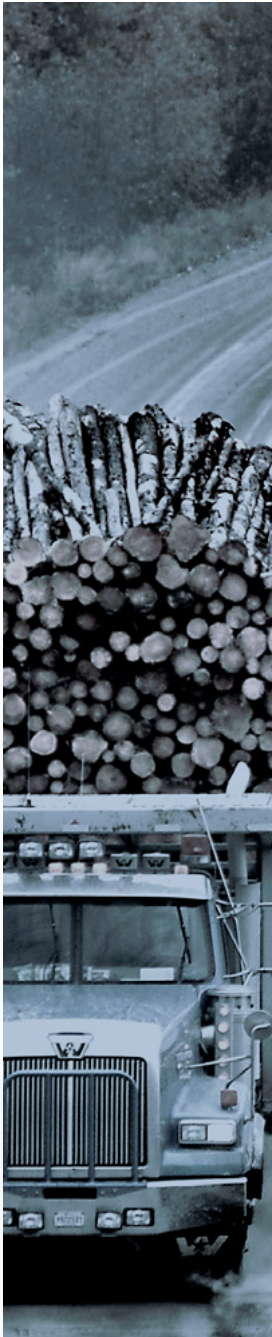
Enfin, la Société s'est vu accorder des mandats supplémentaires par HQ en cours d'année. Ces travaux se sont traduits par la pose de signalisation, le rechargement en matériaux granulaires de chaussées et le débroussaillage des abords de plusieurs routes. Ces mandats ont généré des revenus supplémentaires de 685 600 \$.

Activités de services - Rétrospective financière

(en dollars)	2018	2017
Revenus	26 702 785	24 390 367
Charges	(24 546 401)	(22 524 460)
Marge brute	2 156 384	1 865 907

Réfection de la route de la Baie-James - Rétrospective financière

(en dollars)	2018	2017
Revenus	15 564 346	6 643 106
Charges	(3 908 061)	(1 831 278)
Marge brute	11 656 285	4 811 828



Le Plan de développement 2018-2020 - Tableau synoptique

En vertu des dispositions de la Loi sur le développement de la région de la Baie James, la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) établit un plan de développement qui doit être soumis à l'approbation gouvernementale.

Le Plan de développement 2018-2020 a été soumis à l'approbation gouvernementale le 15 décembre 2017 et a été approuvé par le décret 611-2018 le 16 mai 2018.

Enjeux	Orientations	Axes	Objectifs
LA NOUVELLE GOUVERNANCE	ORIENTATION 1 Susciter et soutenir des projets structurants pour l'économie de la région	AXE 1 Collaboration régionale, gouvernementale et institutionnelle	01 Renforcer la collaboration avec le Gouvernement de la nation crie, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et l'Administration régionale Baie-James
			02 Renforcer la collaboration avec les ministères, organismes et institutions à vocation économique
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION	ORIENTATION 2 Soutenir et diversifier l'économie de la région	AXE 2 Soutien aux entreprises	03 Favoriser le maintien, la croissance et la création d'entreprises actives dans la région
		AXE 3 Diversification économique	04 Rechercher et soutenir des projets d'affaires novateurs
		AXE 4 Retombées économiques régionales	05 Stimuler la création de richesses dans la région

Mission

Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, et du territoire de la Baie-James. La Société peut notamment susciter et soutenir la réalisation de projets visant ces fins ou y participer.

Vision

Œuvrer au développement du plein potentiel économique de la région.

Indicateurs / Cibles

Nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus par la Société à la suite des demandes de ces entités

- Au moins 3 nouveaux projets structurants auront été soutenus d'ici la fin 2020

Nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus par la Société auxquels participent ces organismes

- Au moins 3 nouveaux projets ou partenariats structurants auront été soutenus d'ici la fin 2020

Investissements réalisés par la Société et ses partenaires dans les sociétés d'exploration minière et rendement annuel moyen des investissements

- 2 000 000 \$ d'investissements de la Société d'ici 2020, effet de levier d'au moins 5 et rendement annuel moyen de 3 %

Investissements réalisés par la Société et ses partenaires dans les autres secteurs de l'économie et rendement annuel moyen des investissements

- 1 000 000 \$ d'investissements de la Société d'ici 2020, effet de levier d'au moins 5 et rendement annuel moyen de 8 %

Nombre de projets d'affaires novateurs réalisés et valeur de la contribution de la Société et de ses partenaires

- Au moins 3 projets d'affaires novateurs d'ici 2020 avec une contribution de la Société de 450 000 \$ et un effet de levier d'au moins 3

Retombées économiques directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la Société excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James

- La proportion des contrats alloués aux entreprises régionales sera supérieure à 80 %

Retombées économiques directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la Société dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James

- La proportion des contrats alloués aux entreprises régionales sera supérieure à ce qui est prévu à la structure d'approvisionnement du projet, soit supérieure à 27,4 %

Proportion des salaires versés par la Société à ses employés résidant dans la région

- La proportion sera supérieure à 70 %

Résultats obtenus à la fin de 2018

- 2 projets ont été soutenus: le premier en collaboration avec l'ARBJ et le GNC, le second avec le GNC, le GREIBJ et le MERN

- 1 projet en collaboration avec la Corporation de développement économique de Chapais a été soutenu
- 1 entente de partenariat a été conclue avec la SIDEX

- Les investissements ont été de 1 300 350 \$
- L'effet de levier a été de 6,9
- Le rendement annuel a été de -17,03 %

- Les investissements ont été de 516 970 \$
- L'effet de levier a été de 1,9
- Le rendement annuel a été de 2,86 %

- 1 projet novateur a été réalisé partiellement
- La valeur de la contribution de la SDBJ a été de 50 000 \$
- L'effet de levier a été de 5

- Cible atteinte; la valeur des contrats alloués aux entreprises de la région a été de 19 743 099 \$, ce qui correspond à 81,4 % des contrats alloués

- Cible atteinte; la valeur des contrats alloués aux entreprises de la région a été de 33 110 309 \$, ce qui correspond à 85,6 % des contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James

- Cible atteinte; cette proportion a été de 73,6 %

Enjeux	Orientations	Axes	Objectifs
DES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION	ORIENTATION 3 Contribuer au développement, à l'entretien et à l'exploitation d'infrastructures stratégiques pour la région	AXE 5 Entretien, exploitation et préservation d'infrastructures stratégiques sous mandat de la SDBJ	06 Réaliser le mandat de gestion du projet de réfection de la route de la Baie-James
			07 Mettre en place des pratiques tarifaires conformes aux meilleures pratiques de l'industrie à l'aéroport de La Grande-Rivière
			08 Assurer la rentabilité de l'exploitation du relais routier du km 381
		AXE 6 Développement et exploitation d'infrastructures stratégiques	09 Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière
			10 Contribuer à l'exploitation d'autres infrastructures stratégiques
UNE ORGANISATION PERFORMANTE	ORIENTATION 4 Être une organisation performante	AXE 7 Gestion de ses actifs	11 Mettre en œuvre un programme optimal d'entretien et de mise aux normes de ses bâtiments et de ses équipements
		AXE 8 Ressources humaines	12 Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines stimulants et adaptés au contexte de la région
		AXE 9 Processus d'affaires	13 Générer des bénéfices d'exploitation
			14 Élaborer et mettre en place des systèmes d'amélioration continue des processus
			15 Améliorer les informations de gestion financière

Indicateurs / Cibles	Résultats obtenus à la fin de 2018
Indice de performance des coûts (IPC), indice de performance des délais (IPD) et indice de performance pour l'achèvement du projet (IPAP) • L'IPC et l'IPD sont supérieurs à 1,0 chaque semestre • L'IPAP est inférieur ou égal à 1,0 chaque semestre	• Cible atteinte; l'IPC a été de 1,36 au 31 mars 2018 et de 1,33 au 30 septembre 2018 • Cible non atteinte; l'IPD a été de 0,59 au 31 mars 2018 et de 0,69 au 30 septembre 2018 • Cible atteinte; l'IPAP a été de 0,94 au 31 mars 2018 et de 0,88 au 30 septembre 2018
Délai de production des rapports d'avancement stipulés au plan de gestion du projet • Rapport mensuel: délai maximum de 14 jours suivant la fin de chaque mois • Rapport sommaire: délai maximum de 45 jours suivant le 31 mars et le 30 septembre de chaque année • Rapport annuel: délai maximum de 120 jours suivant la fin de chaque exercice financier	• Cible non atteinte; le délai de production moyen du rapport mensuel a été de 14,9 jours • Cible atteinte; le délai de production moyen du rapport sommaire a été de 40 jours • Cible atteinte; le délai de production du rapport annuel a été de 120 jours
Date de mise en place de la nouvelle grille tarifaire • D'ici le 31 décembre 2018	• Cible non atteinte; la nouvelle grille tarifaire a été élaborée en juin 2018, mais son implantation est reportée à 2019
Marge brute générée par l'exploitation du relais routier • Atteinte ou dépassement des marges brutes suivantes: – Année 2018: 326 671\$ – Année 2019: 378 698\$ – Année 2020: 393 851\$	• Cible non atteinte; la marge brute a été de 252 537\$
Pourcentage d'autofinancement des frais d'exploitation de l'aéroport • 70 % d'ici la fin 2020	• Le pourcentage d'autofinancement a été de 42,8 %
Nombre de nouveaux mandats d'entretien et d'exploitation d'infrastructures stratégiques qui seront confiés à la Société • Au moins 3 nouveaux mandats d'ici la fin 2020	• 2 nouveaux mandats ont été obtenus
Date à laquelle le programme sera réalisé, incluant les projections financières • D'ici le 30 avril 2018	• Cible non atteinte; la programmation a été complétée en novembre 2018
Degré d'avancement dans la mise en œuvre du programme • 20 % au 31 décembre 2018 • 40 % au 31 décembre 2019 • 60 % au 31 décembre 2020	• Cible non atteinte; la mise en œuvre n'a pas encore commencé
Élaboration du programme de mobilisation de la main-d'œuvre • Le programme sera complété à 100 % d'ici le 31 décembre 2018	• Cible atteinte; le programme a été complété à 100 % en décembre 2018
Mesure de mise en œuvre du programme de mobilisation • Tous les membres du personnel régulier auront participé au programme d'ici la fin 2019	• La mise en œuvre n'a pas encore commencé
Bénéfice d'exploitation cumulé de 2018 à 2020 • Générer un bénéfice d'exploitation cumulé supérieur à 1 890 641\$ excluant le projet de réfection de la route de la Baie-James	• Le bénéfice d'exploitation a été de 901 166\$
Audits internes des systèmes mis en place • Les systèmes implantés seront audités au plus tard le 31 mars de chaque année	• Cible non atteinte; un audit a été réalisé en novembre 2018
Date d'implantation des tableaux de bord financiers adaptés aux besoins des gestionnaires • Implantation complétée dans toutes les directions d'ici le 30 septembre 2018	• Cible non atteinte; les tableaux de bord seront implantés dans toutes les directions en 2019

Le bilan des résultats de la première année du Plan de développement 2018-2020

1. La nouvelle gouvernance

La région vit actuellement une profonde transformation en matière de gouvernance; il en résultera assurément une plus forte collaboration entre les différents ordres de gouvernement, tant cris que jamésiens, dans le développement économique de la région. L'expertise de la SDBJ est maintenant bien reconnue et elle jouit aussi d'une notoriété bien établie. Son rôle en matière de développement économique régional pourra alors s'accroître au cours des prochaines années.

ORIENTATION 1

Susciter et soutenir des projets structurants pour l'économie de la région

Cette orientation résulte de l'importance de relever les grands défis liés à l'économie régionale ainsi qu'à la vitalité des différentes villes, communautés et localités de la région. Elle passe aussi par la création de partenariats régionaux ainsi que par une plus forte collaboration avec les ministères et organismes à vocation économique.

AXE 1

Collaboration régionale, gouvernementale et institutionnelle

OBJECTIF 1

Renforcer la collaboration avec le Gouvernement de la nation crie, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et l'Administration régionale Baie-James

Indicateur: Nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus.

Définition: Cet indicateur fait référence au nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus par la SDBJ suite aux demandes de ces différentes entités. Il réfère aussi à des projets ou des partenariats initiés par la SDBJ auxquels au moins une de ces entités participe.

Cible à atteindre

→ Au moins trois nouveaux projets structurants auront été soutenus d'ici la fin 2020.

Résultats obtenus à la fin de 2018

L'atteinte de cette cible sera mesurée à la fin de l'année 2020. Jusqu'à présent, la SDBJ est engagée dans deux projets structurants:

- Participation au pôle d'innovation régionale et création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) pour son établissement en collaboration avec l'ARB et le GNC.
- Participation au Fonds-Restor-Action Cri, créé en partenariat avec le GNC, le GREIBJ et le MERN.

Enjeu 1

La SDBJ doit s'associer à l'ensemble des forces régionales dans le but d'agir en concertation dans certains dossiers qui pourront avoir un véritable impact dans l'économie régionale. À cet égard, elle pourra élargir son champ d'action compte tenu de sa mission, de son territoire d'intervention, de ses compétences et de ses moyens d'intervention.

OBJECTIF 2

Renforcer la collaboration avec les ministères, organismes et institutions à vocation économique

Indicateur: Nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus.

Définition: Cet indicateur fait référence au nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus par la SDBJ auxquels participent ces organismes.

Cible à atteindre

→ Au moins trois nouveaux projets structurants auront été soutenus d'ici la fin 2020.

Résultats obtenus à la fin de 2018

L'atteinte de cette cible sera mesurée à la fin de l'année 2020. Jusqu'à présent, la SDBJ a soutenu un projet et conclu une entente de partenariat:

- Partenariat avec la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) afin de réaliser un des projets prioritaires dans le cadre de son plan de diversification économique 2017-2020.
- Entente avec la SIDEX pour la création du programme Forage Baie-James 2019.

2. Le développement économique de la région

Enjeu 2

L'offre de financement de la SDBJ contribue au maintien et à la création d'entreprises essentielles à l'économie régionale; elle soutient aussi l'entrée en affaires de nouveaux promoteurs de même que l'exploration minière. La recherche de nouveaux créneaux de développement constitue un enjeu majeur à la diversification économique. Les pratiques d'affaires de la SDBJ permettent aussi de fournir des occasions de développement additionnelles pour les entreprises de la région dans le cadre des différents mandats qu'elle réalise.

L'offre de service de la SDBJ en matière de financement doit être maintenue afin qu'elle contribue au maintien et à la création d'entreprises. Il faut aussi adopter une approche proactive afin de soutenir la réalisation des projets les plus prometteurs. Il faut alors pouvoir investir dès le stade de prédémarrage, de concert avec d'autres partenaires. Les projets qui résulteront d'une telle approche seront de véritables catalyseurs de développement régional. Les pratiques d'affaires de la SDBJ en matière d'octroi de contrats contribuent aussi au maintien d'entreprises dans la région.

ORIENTATION 2

Soutenir et diversifier l'économie de la région

Cette orientation est en lien direct avec la mission de la Société. Elle découle de la nécessité de soutenir les projets entrepreneuriaux, de renforcer et de diversifier l'économie et d'améliorer la qualité de vie des diverses populations de la région.

AXE 2

Soutien aux entreprises

OBJECTIF 3

Favoriser le maintien, la croissance et la création d'entreprises actives dans la région

Indicateur: Investissements réalisés par la SDBJ et ses partenaires dans les sociétés d'exploration minière.

Définition: Ces indicateurs réfèrent au montant total des investissements réalisés par la SDBJ dans des sociétés d'exploration minière actives dans la région, à l'effet de levier de ces investissements ainsi qu'au rendement du portefeuille de placements miniers.

Cibles à atteindre

- Ces investissements seront d'au moins 2 000 000 \$ d'ici la fin 2020.
- Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 5.
- Le rendement annuel moyen de ce portefeuille de placements sera de 3%.

Résultats obtenus à la fin de 2018

L'atteinte de ces cibles sera mesurée à la fin de l'année 2020.

- Les investissements ont été de 1 300 350 \$, ce qui a dépassé l'objectif pour la première année qui était de 600 000 \$. Cette somme correspond à 65% du total visé de 2 000 000 \$.
- L'effet de levier généré par ces investissements a été de 6,9.
- Le rendement annuel a été de -17,03%.

Indicateur: Investissements réalisés par la SDBJ et ses partenaires dans les entreprises actives dans les autres secteurs de l'économie.

Définition: Ces indicateurs réfèrent au montant total des investissements et des placements réalisés par la SDBJ dans les entreprises actives dans les autres secteurs de l'économie, à l'effet de levier de ces investissements ainsi qu'au rendement du portefeuille de placements privés.

Cibles à atteindre

- Ces investissements seront d'au moins 1 000 000 \$ d'ici la fin 2020.
- Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 5.
- Le rendement annuel moyen de ce portefeuille de placements sera de 8%.

Résultats obtenus à la fin de 2018

L'atteinte de ces cibles sera mesurée à la fin de l'année 2020.

- Les investissements ont été de 516 970 \$.
- L'effet de levier généré par ces investissements a été de 1,9.
- Le rendement annuel a été de 2,86%.

AXE 3

Diversification économique

OBJECTIF 4

Rechercher et soutenir des projets d'affaires novateurs

Indicateur: Nombre de projets d'affaires novateurs réalisés et valeur de la contribution de la SDBJ et de ses partenaires.

Définition: Ces indicateurs correspondent au nombre de projets d'affaires novateurs qui seront mis en œuvre suite à l'implication de la SDBJ et de ses partenaires ainsi qu'à la valeur de la contribution de la SDBJ et de ses partenaires dans le soutien de tels projets. Un projet novateur est caractérisé par l'apport d'une technologie, d'un procédé ou d'un produit démontrant des perspectives intéressantes en termes de potentiel de croissance et de diversification économique.

Cibles à atteindre

- Au moins trois projets d'affaires novateurs seront réalisés d'ici la fin 2020.
- Les investissements dans de tels projets atteindront 450 000 \$ d'ici la fin 2020.
- Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 3.

Résultats obtenus à la fin de 2018

L'atteinte de ces cibles sera mesurée à la fin de l'année 2020.

- Un projet novateur a été réalisé partiellement, soit un projet d'extractible écoforestier (NORDEXT inc.).
- Un déboursé de 50 000 \$ a été réalisé pour ce projet en 2018.
- L'effet de levier généré par cet investissement a été de 5.

AXE 4

Retombées économiques régionales

OBJECTIF 5

Stimuler la création de richesses dans la région

Indicateurs : Retombées économiques directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la SDBJ, excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James.

Retombées économiques directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la SDBJ dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James.

Emplois occupés par les membres de son personnel qui demeurent sur le territoire.

Définition : Ces indicateurs correspondent à la proportion des contrats d'achat de biens et de services supérieurs à 25 000 \$ confiés par la SDBJ à des entreprises régionales dans le cadre de ses activités courantes ainsi que dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James, de même qu'à la proportion des salaires versés aux employés de la SDBJ résidant sur le territoire.

Cibles à atteindre

- La proportion des contrats alloués aux entreprises régionales, excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James, sera supérieure à 80 %.
- La proportion des contrats alloués aux entreprises régionales dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James sera supérieure à ce qui est prévu à la structure d'approvisionnement du projet, soit supérieure à 27,4 %.
- Les salaires versés à des employés résidant sur le territoire représenteront une proportion supérieure à 70 %.

Résultats obtenus à la fin de 2018

Cibles atteintes.

Retombées directes liées aux contrats et aux emplois	Valeur totale	Valeur en région	Proportion
Contrats d'achat de biens et services, en excluant le projet de réfection de la route de la Baie-James	24 249 516 \$	19 743 099 \$	81,4 %
Contrats d'achat de biens et services pour le projet de réfection de la route de la Baie-James	38 695 908 \$	33 110 309 \$	85,6 %
Salaires	4 081 258 \$	3 004 532 \$	73,6 %

3. Des infrastructures stratégiques pour la région

Enjeu 3

L'ouverture et l'accessibilité au territoire constituent des éléments déterminants dans le succès du Plan Nord, de même que dans la prospérité économique des villes, communautés et localités de la région. En plus de développer de nouvelles infrastructures stratégiques pour la région, des investissements sont requis afin de préserver les infrastructures de transport existantes. Il importe que la route de la Baie-James puisse bénéficier d'un financement adéquat afin d'y offrir un seuil d'entretien minimal et d'y effectuer les travaux de réfection requis. La pérennité de l'aéroport de La Grande-Rivière doit aussi être assurée, ce qui passe notamment par le développement de son plein potentiel. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord, le développement, le maintien et la préservation d'autres infrastructures stratégiques pourraient s'avérer nécessaires. La SDBJ, de par sa mission de développement économique et ses pouvoirs d'intervention, pourrait contribuer au développement et à l'exploitation de telles infrastructures.

ORIENTATION 3

Contribuer au développement, à l'entretien et à l'exploitation d'infrastructures stratégiques pour la région

Le développement du plein potentiel économique de la région nécessite la préservation de ses infrastructures stratégiques ainsi que le développement d'autres infrastructures essentielles. La SDBJ bénéficie maintenant d'un budget plus adéquat afin d'assurer l'entretien régulier et réaliser le projet de réfection de la route de la Baie-James. Elle sera notamment bénéficiaire de contributions financières de la Société du Plan Nord, d'HQ, du MTQ et du gouvernement du Canada pour réaliser les travaux relatifs à l'entretien et à la réfection de la route de la Baie-James conformément aux modalités prescrites au plan de gestion approuvé pour ce projet. La SDBJ devra donc réaliser le projet dans les délais et le cadre prévus à l'entente pour le projet de réfection de la route de la Baie-James conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, la SDBJ est déjà mandataire d'HQ et du MTQ pour la gestion, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de transport. Elle pourrait alors jouer un rôle plus actif dans le développement, le maintien et la préservation d'autres infrastructures stratégiques, et ce, en étroite collaboration avec la Société du Plan Nord et les diverses parties prenantes régionales.

AXE 5

Entretien, exploitation et préservation d'infrastructures stratégiques sous mandat de la SDBJ

OBJECTIF 6

Réaliser le mandat de gestion du projet de réfection de la route de la Baie-James

Indicateurs: L'indice de performance des coûts (IPC), l'indice de performance des délais (IPD) et l'indice de performance pour l'achèvement du projet (IPAP).

Définition: L'IPC correspond au rapport entre la valeur acquise (VA) et le coût réel (CR) des travaux de réfection réalisés à la fin d'un semestre. L'IPD est le rapport entre la VA et la valeur planifiée (VP) des travaux de réfection à la fin d'un semestre. L'IPAP est le rapport entre le budget prévu pour le projet moins la VA et le budget prévu pour le projet moins le CR des travaux.

La VA calculée est une valeur fictive qui représente la valeur des travaux de réfection effectués à la fin d'un semestre. Elle est calculée en multipliant le budget prévu pour le projet par le pourcentage d'avancement à la fin du semestre.

Cibles à atteindre

- L'IPC et l'IPD sont supérieurs à 1,0 à chaque semestre.
- L'IPAP est inférieur ou égal à 1,0 à chaque semestre.

Résultats obtenus à la fin de 2018

- Cible atteinte. L'IPC a été de 1,36 au 31 mars 2018 et de 1,33 au 30 septembre 2018.
- Cible non atteinte. L'IPD a été de 0,59 au 31 mars 2018 et de 0,69 au 30 septembre 2018.
- Cible atteinte. L'IPAP a été de 0,94 au 31 mars 2018 et de 0,88 au 30 septembre 2018.

Cela signifie que le projet a dépensé moins (IPC) mais a accusé un retard (IPD) par rapport au plan. Il devrait être possible de terminer le projet sans dépenser tout ce qui reste au budget (IPAP).

OBJECTIF 7

Mettre en place des pratiques tarifaires conformes aux meilleures pratiques de l'industrie à l'aéroport de La Grande-Rivière

Indicateur: Date de mise en place.

Définition: Cet indicateur réfère à la date de mise en place de la nouvelle tarification des différents services aéroportuaires à l'aéroport.

Cible à atteindre

- La nouvelle grille tarifaire sera mise en vigueur d'ici le 31 décembre 2018.

Résultat obtenu à la fin de 2018

Cible non atteinte. Une nouvelle grille tarifaire a été établie en juin 2018. Une rencontre a été tenue avec les représentants du MTQ et de la SPN en octobre 2018 pour trouver des stratégies de financement qui permettraient de réduire l'impact important de cette politique sur Air Inuit ltée. Des discussions ont aussi été tenues avec HQ au cours de l'année 2018.

Indicateur: Délais de production des rapports d'avancement du projet de réfection de la route de la Baie-James.

Définition: Cet indicateur fait référence aux délais de transmission des différents rapports périodiques d'avancement du projet stipulés au plan de gestion du projet de la route de la Baie-James.

Cibles à atteindre

- Produire les rapports d'avancement mensuels dans un délai maximum de 14 jours de la fin de chaque mois.
- Produire un rapport sommaire de l'état d'avancement du projet dans un délai maximum de 45 jours suivant le 31 mars et le 30 septembre de chaque année.
- Produire un rapport d'avancement annuel dans un délai maximum de 120 jours à la suite de la fin de chaque exercice financier de la SDBJ.

Résultats obtenus à la fin de 2018

- Cible non atteinte. Le délai de production moyen des rapports d'avancement mensuels a été de 14,9 jours.
- Cible atteinte. Le délai de production moyen des rapports semestriels a été de 40 jours.
- Cible atteinte. Le délai de production du rapport annuel a été de 120 jours.

OBJECTIF 8

Assurer la rentabilité de l'exploitation du relais routier du km 381

Indicateur: Marge brute.

Définition: Cet indicateur fait référence à la marge brute générée par l'exploitation du relais routier.

Cible à atteindre

- Atteinte ou dépassement des marges brutes projetées de 2018 à 2020:
 - 2018: 326 671\$
 - 2019: 378 698\$
 - 2020: 393 851\$

Résultat obtenu à la fin de 2018

Cible non atteinte. La marge brute a été de 252 537\$.

AXE 6

Développement et exploitation d'infrastructures stratégiques

OBJECTIF 9

Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière

Indicateur: Pourcentage d'autofinancement de l'exploitation.

Définition: Cet indicateur correspond à la proportion des revenus de l'aéroport sur le montant total des dépenses d'exploitation.

Cible à atteindre

→ Le pourcentage d'autofinancement atteindra 70 % d'ici la fin 2020.

Résultat obtenu à la fin de 2018

L'atteinte de cette cible sera mesurée à la fin de l'année 2020. Le pourcentage d'autofinancement a été de 42,8 %.

OBJECTIF 10

Contribuer à l'exploitation d'autres infrastructures stratégiques

Indicateur: Nouveaux mandats.

Définition: Cet indicateur fait référence au nombre de nouveaux mandats d'entretien et d'exploitation d'infrastructures stratégiques qui seront confiés à la SDBJ.

Cible à atteindre

→ Au moins trois nouveaux mandats seront confiés à la SDBJ d'ici la fin 2020.

Résultats obtenus à la fin de 2018

L'atteinte de cette cible sera mesurée à la fin de l'année 2020. Jusqu'à présent, la SDBJ a obtenu deux nouveaux mandats:

- L'avitaillement pour l'aérodrome de Matagami.
- Le déneigement des rues et des routes de la localité de Radisson.

4. Une organisation performante

Enjeu 4

Les défis que la SDBJ entend relever au cours des prochaines années sont stimulants. Ils nécessitent cependant qu'elle rehausse sa capacité à les relever. La SDBJ a de solides assises, mais aussi des éléments plus fragiles qu'il importe maintenant de solidifier. C'est dans cette perspective qu'une série d'initiatives devront être mises de l'avant afin de consolider, voire améliorer la performance de l'organisation, autant d'un point de vue économique et humain qu'environnemental. Pour y arriver, il faudra agir sur trois axes, soit la gestion de ses actifs, les ressources humaines et l'amélioration continue de ses processus d'affaires. Du point de vue de ses actifs, les efforts seront mis à implanter des programmes d'entretien préventif des équipements, des programmes d'entretien et de réfection des bâtiments, tout en ayant une préoccupation constante d'amélioration de la situation financière et de la rentabilité de la SDBJ. Du côté des ressources humaines, l'atteinte du plein potentiel des ressources humaines sera visée ainsi que l'amélioration de la satisfaction au travail. Pour bien performer, la SDBJ doit assurer une grande quantité de processus différents contribuant pour chacun d'eux à l'ajout de valeur, elle doit ainsi viser une constante amélioration de son efficience pour répondre aux défis que l'environnement lui propose.

ORIENTATION 4

Être une organisation performante

La SDBJ entend devenir une organisation davantage performante en effectuant une saine gestion de ses actifs, en valorisant davantage ses ressources humaines ainsi qu'en améliorant constamment ses processus d'affaires.

AXE 7

Gestion de ses actifs

OBJECTIF 11

Mettre en œuvre un programme optimal d'entretien et de mise aux normes de ses bâtiments et de ses équipements

Indicateur: Date à laquelle le programme sera complété incluant les projections financières.

Définition: Cet indicateur est la date fixée pour compléter le programme optimal d'entretien et de mise aux normes.

Cible à atteindre

→ Compléter la programmation d'ici la fin avril 2018.

Résultat obtenu à la fin de 2018

Cible non atteinte. La programmation a été complétée en novembre 2018.

Indicateur: Degré d'avancement dans la mise en œuvre du programme.

Définition: Mesure de l'implantation du programme en pourcentage.

Cibles à atteindre

- 20 % d'avancement au 31 décembre 2018.
- 40 % d'avancement au 31 décembre 2019.
- 60 % d'avancement au 31 décembre 2020.

Résultat obtenu à la fin de 2018

Cible non atteinte. 0 % d'avancement au 31 décembre 2018 en raison du retard pris dans l'élaboration du programme.

AXE 8

Ressources humaines

OBJECTIF 12

Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines stimulants et adaptés au contexte de la région

Indicateur: Élaboration d'un programme de mobilisation de la main-d'œuvre.

Définition: Degré d'avancement du programme de mobilisation.

Cible à atteindre

→ Le programme sera complété à 100 % d'ici le 31 décembre 2018.

Résultat obtenu à la fin de 2018

Cible atteinte. Le programme a été complété et a été approuvé par le président-directeur général de la SDBJ le 13 décembre 2018.

Indicateur: Mise en œuvre du programme de mobilisation.

Définition: Mesures de la mise en œuvre du programme.

Cible à atteindre

→ Tous les membres du personnel régulier auront participé au programme d'ici la fin 2019.

Résultat obtenu à la fin de 2018

L'atteinte de cette cible sera mesurée à la fin de l'année 2019. La mise en œuvre n'a pas encore été amorcée.

AXE 9

Processus d'affaires

OBJECTIF 13

Générer des bénéfices d'exploitation

Indicateur: Bénéfices d'exploitation cumulés de 2018 à 2020.

Définition: Le bénéfice d'exploitation se définit comme étant le bénéfice avant les pertes sur radiation de prêts, les moins-values sur prêts et les moins-values durables sur placements.

Cible à atteindre

→ Générer un bénéfice d'exploitation cumulé supérieur à 1 890 641 \$ de 2018 à 2020 (excluant le projet de réfection de la route de la Baie-James).

Résultat obtenu à la fin de 2018

L'atteinte de cette cible sera mesurée à la fin de l'année 2020. Le bénéfice d'exploitation a été de 901 166 \$.

OBJECTIF 15

Améliorer les informations de gestion financière

Indicateur: Tableaux de bord financiers.

Définition: Cet indicateur fait référence à la date d'implantation de tableaux de bord financiers adaptés aux besoins des gestionnaires.

Cible à atteindre

→ Implantation complétée dans toutes les directions d'ici le 30 septembre 2018.

Résultat obtenu à la fin de 2018

Cible non atteinte. Les tableaux de bord seront implantés dans toutes les directions en 2019.

OBJECTIF 14

Élaborer et mettre en place des systèmes d'amélioration continue des processus

Indicateur: Audits internes des systèmes mis en place.

Définition: La date limite de réalisation des audits des systèmes implantés.

Cible à atteindre

→ Les systèmes implantés seront audités au plus tard le 31 mars de chaque année.

Résultat obtenu à la fin de 2018

Cible non atteinte. Un audit externe de l'aéroport de La Grande-Rivière a été réalisé par Transports Canada en novembre 2018.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

MIEUX OUTILLÉ
POUR CONTRIBUER
AU DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉGION

La section financière

États financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2018

Table des matières

Rapport de la direction	41
Rapport de l'auditeur indépendant	42 et 43
États financiers	
État des résultats	44
État de la situation financière	45
État de la variation de la dette nette	46
État des flux de trésorerie	47
Notes complémentaires	48 à 64

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le vice-président exploitation par intérim,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.

Alain Coulombe, MBA

Matagami, le 30 avril 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de développement de la Baie-James (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

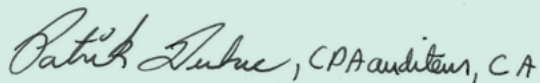
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 30 avril 2019

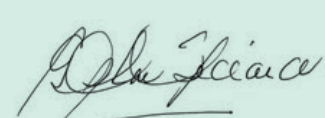
	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
REVENUS (note 4)			
Prestations de services	14 114 579 \$	15 941 069 \$	14 635 862 \$
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	4 569 171	4 544 623	4 267 274
Ventes	4 807 297	5 445 167	5 038 438
Location	330 150	339 721	346 073
Subventions	8 478 740	20 404 140	10 640 811
Revenus de gestion	1 943 973	1 423 602	1 304 854
Revenus de placements (note 5)	551 539	506 842	1 253 970
Revenus d'engagements	42 000	58 529	47 674
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	-	19 637	155 132
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	5 000	1 916	5 221
Autres revenus	46 300	92 964	58 775
	<u>34 888 749</u>	<u>48 778 210</u>	<u>37 754 084</u>
CHARGES (note 4)			
Services d'entrepreneurs	17 689 481	20 227 253	18 060 839
Traitements et avantages sociaux	4 637 833	4 122 345	4 113 748
Achats (note 11)	2 791 915	3 215 148	2 742 815
Entretien et réparations	1 197 447	1 552 674	1 334 943
Électricité	266 650	242 391	252 044
Taxes, licences et permis	254 445	250 838	255 298
Frais de location	232 437	241 260	255 828
Frais liés au personnel	231 395	279 149	187 381
Assurances	182 095	208 150	182 951
Communications	260 191	238 290	235 296
Publicité	18 349	14 586	15 582
Frais de bureau	54 186	57 252	56 272
Matériaux de voirie	1 087 146	653 566	765 960
Créances douteuses		(283)	10 790
Amortissement des immobilisations corporelles (note 17)	4 135 650	3 271 381	2 103 676
Honoraires professionnels	617 843	439 601	370 384
Études et développement de marchés	80 000	-	25 000
Perte sur la radiation de prêt	-	-	40 000
Moins-value sur prêts (note 8)		(21 000)	(3 078)
Moins-value durable sur placements (note 9)	-	354 777	252 159
Intérêts et frais bancaires	343 036	192 807	156 343
Intérêts sur la dette à long terme	753 675	441 441	-
	<u>34 833 774</u>	<u>35 981 626</u>	<u>31 414 231</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE (note 4)	<u>54 975 \$</u>	12 796 584	6 339 853
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(32 273 857)	(38 613 710)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>(19 477 273) \$</u>	<u>(32 273 857) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

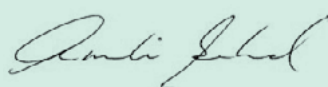
	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	15 958 836 \$	3 237 557 \$
Débiteurs (note 6)	9 482 282	7 754 850
Subventions à recevoir (note 7)	529 905	765 811
Prêts (note 8)	877 793	582 829
Placements (note 9)	8 455 197	12 762 330
Participation dans un partenariat commercial (note 10)	451 394	449 478
Stocks destinés à la vente (note 11)	334 098	245 729
Actif au titre des prestations constituées (note 19)	922 900	995 100
	<u>37 012 405</u>	<u>26 793 684</u>
PASSIFS		
Emprunt bancaire (note 12)	24 260 328	16 097 751
Créditeurs et charges à payer	9 909 075	9 753 683
Vacances à payer	242 076	243 705
Passif au titre des sites contaminés (note 13)	370 000	314 790
Retenues sur contrats	463 803	318 485
Revenus reportés (note 14)	3 539 455	3 741 896
Dette à long terme (note 15)	15 533 801	-
	<u>54 318 538</u>	<u>30 470 310</u>
DETTE NETTE	<u>(17 306 133)</u>	<u>(3 676 626)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 17)	77 620 358	41 216 296
Charges payées d'avance	33 502	11 473
	<u>77 653 860</u>	<u>41 227 769</u>
CAPITAL-ACTIONS (note 18)	<u>79 825 000</u>	<u>69 825 000</u>
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(19 477 273) \$</u>	<u>(32 273 857) \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 24)		
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 25)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Gaston Bédard
Président du conseil d'administration



Amélie Béchar
Administratrice

**ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
Bénéfice net de l'exercice	54 975 \$	12 796 584 \$	6 339 853 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(71 741 798)	(39 678 353)	(17 417 821)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	22 547	181 026
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(19 637)	(155 132)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 135 650	3 271 381	2 103 676
	<u>(67 606 148)</u>	<u>(36 404 062)</u>	<u>(15 288 251)</u>
Acquisition de charges payées d'avance		(33 502)	(11 473)
Utilisation de charges payées d'avance		11 473	20 403
		<u>(22 029)</u>	<u>8 930</u>
Émission d'actions ordinaires		10 000 000	-
Augmentation de la dette nette	(67 551 173)	(13 629 507)	(8 939 468)
(Dette nette) actifs financiers nets au début de l'exercice	<u>(3 676 626)</u>	<u>(3 676 626)</u>	<u>5 262 842</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u><u>(71 277 799) \$</u></u>	<u><u>(17 306 133) \$</u></u>	<u><u>(3 676 626) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Bénéfice net de l'exercice	12 796 584 \$	6 339 853 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Moins-value sur prêts (note 8)	(21 000)	(3 078)
Moins-value durable sur placements (note 9)	354 777	252 159
Amortissement des immobilisations corporelles (note 17)	3 271 381	2 103 676
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	(19 637)	(155 132)
Constatation aux revenus des revenus reportés (note 14)	(5 226 334)	(3 437 380)
Gains réalisés sur la disposition de placements (note 5)	(208 734)	(676 821)
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	(1 916)	(5 221)
Perte sur la radiation de prêt	-	40 000
Charge au titre des avantages de retraite (note 19)	289 700	292 700
Frais financiers capitalisés à l'emprunt bancaire (note 12)	65 678	28 729
	<u>(1 496 085)</u>	<u>(1 560 368)</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement:		
Débiteurs	(1 727 432)	(2 012 848)
Subventions à recevoir	235 906	4 557 368
Stocks destinés à la vente	(88 369)	16 956
Charges payées d'avance	(22 029)	8 930
Actif au titre des prestations constituées	(217 500)	(228 500)
Créditeurs et charges à payer	431 851	667 543
Vacances à payer	(1 629)	32 616
Passif au titre des sites contaminés	55 210	(38 705)
Retenues sur contrats	145 318	(301 343)
Revenus reportés (note 14)	5 023 893	5 386 542
	<u>3 835 219</u>	<u>8 088 559</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>15 135 718</u>	<u>12 868 044</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêts effectués	(499 917)	(125 090)
Encaissement de prêts et refinancement	225 953	650 027
Placements effectués	(1 650 802)	(7 734 366)
Disposition et rachat de placements	5 811 892	6 888 660
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>3 887 126</u>	<u>(320 769)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39 954 812)	(16 110 785)
Disposition d'immobilisations corporelles	22 547	181 026
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(39 932 265)</u>	<u>(15 929 759)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires	10 000 000	-
Emprunts bancaires effectués	24 194 650	16 069 022
Remboursements d'emprunts bancaires	(16 097 751)	(12 457 967)
Dettes à long terme effectuée	16 184 137	-
Remboursement de la dette à long terme	(650 336)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>33 630 700</u>	<u>3 611 055</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>12 721 279</u>	<u>228 571</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>3 237 557</u>	<u>3 008 986</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>15 958 836 \$</u>	<u>3 237 557 \$</u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (note 21)		

1. Constitution, objets et statut fiscal

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James* (RLRQ, chapitre D-8.0.1). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont :

- les provisions pour moins-value sur les prêts et placements;
- la provision pour créances douteuses;
- les hypothèses actuarielles liées au régime de retraite;
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles;
- le passif au titre des sites contaminés.

Revenus

Prestations de services, contributions aux frais d'entretien et d'exploitation, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant des prestations de services, des contributions aux frais d'entretien et d'exploitation ainsi que des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu ou les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Hydro-Québec contribue aux frais d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de transport en vertu d'une convention intervenue avec la Société. Ces infrastructures comprennent la route de la Baie-James, le chemin de Chisasibi et l'aéroport de La Grande-Rivière.

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants encaissés en vertu des contrats de location est présenté à titre de débiteurs à l'état de la situation financière. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de débiteurs ou créditeurs.

Subventions

La Société comptabilise un revenu de subvention lorsque le transfert est autorisé et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est comptabilisé à titre de revenus reportés et la constatation du revenu se fait à mesure que le passif est réglé.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les revenus d'intérêts sur les prêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Les revenus d'engagements sont comptabilisés lorsque les prêts et placements sont réalisés et constituent des revenus d'analyse.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Provisions pour moins-value

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. Lorsque la valeur recouvrable nette d'un prêt est inférieure à son coût, une provision pour moins-value est constituée. Les variations annuelles de ces provisions pour moins-value doivent être prises en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour chacun des prêts et placements que la Société détient.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Partenariat commercial

La Société comptabilise son partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime complémentaire de retraite des employés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Ce régime est commun avec un autre employeur et il est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1). Il est administré par un comité de retraite composé de membres désignés par les employeurs et les employés des deux organisations ainsi que d'autres membres prévus à la Loi. Les sommes sont déposées auprès du Trust Banque Nationale. Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge au titre des avantages de retraite est constatée dans les résultats et considère les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime, et ce, à partir de l'exercice suivant la détermination de l'ajustement. Un amortissement est créé à chacune des années;
- les cotisations des employés;
- les coûts des modifications au régime.

Les actifs du régime sont évalués selon la valeur liée au marché, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur une période de 5 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime de retraite simplifié du Groupe Industrielle Alliance. Il s'agit d'un régime interentreprises. Les contributions des employés varient de 5 % à 8 % de leur salaire admissible selon leur choix et la Société cotise un montant équivalant à celui de chacun des employés. La charge au titre des avantages de retraite est constatée aux résultats.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

- **Infrastructures routières**
 - Ponceaux de béton armé 75 ans
 - Ponceaux d'acier et polyéthylène 40 ans
 - Réfection en profondeur (terrassment, structure de la chaussée et pavage) et études préparatoires 25 ans
 - Couche de correction et couche d'usure et glissières de sécurité 15 ans
 - Réfection de ponts 15 ans
 - Signalisation 10 ans
 - Palliatif (tous les types) – recouvrement mince de surface 5 ans
- **Bâtiments** entre 5 et 25 ans
- **Mobilier, machinerie et équipement, véhicules** entre 3 et 15 ans
- **Équipement informatique** 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Passifs

Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles obtenues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les sommes obtenues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles qui constituent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont comptabilisées à titre de revenus reportés et amorties au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent.

Les revenus de loyers encaissés à l'avance sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Les subventions pour lesquelles des stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Société ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Ce passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de réhabilitation. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au montant encaissé au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés à la dette sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde de la dette à long terme.

3. Modifications comptables

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'information à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. Bénéfice net (perte nette) par activité

	2018					2017
	Revenus	Charges	Bénéfice (perte) d'exploitation	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	357 333 \$	(1 192 284) \$	(834 951) \$	- \$	(834 951) \$	(990 512) \$
Services	26 702 785	(24 546 101)	2 156 384	-	2 156 384	1 865 907
Réfection de la route de la Baie-James	15 564 346	(3 908 061)	11 656 285	-	11 656 285	4 811 828
Développement économique	550 937	(650 831)	(99 894)	(333 777)	(433 671)	282 186
Hôtelières	5 602 809	(5 350 272)	252 537	-	252 537	370 444
	48 778 210 \$	(35 647 849) \$	13 130 361 \$	(333 777) \$	12 796 584 \$	6 339 853 \$

La Société comptabilise ses revenus et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- **Activités du siège social**
 - Honoraires de gestion gagnés
 - Revenus d'intérêts
 - Gain ou perte sur disposition d'immobilisations corporelles
 - Charges d'intérêts
 - Charges liées au bureau de Matagami
 - Charges liées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
 - Charges liées au conseil d'administration et à la présidence
 - Exploitation d'immeubles
 - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)
- **Activités de services**
 - Gestion d'infrastructures de transport pour des tiers
 - Entretien et exploitation de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière
 - Charges liées au bureau de Radisson
 - Exploitation d'immeubles
- **Activités de réfection de la route de la Baie-James**
 - Revenus de subventions
 - Charges liées au projet de réfection de la route de la Baie-James
- **Activités de développement économique**
 - Gestion de titres miniers
 - Gestion et revenus de placements
 - Gain ou perte sur placements
 - Projets de développement économique
 - Charges liées à la direction du développement économique
 - Charges liées au bureau de Chibougamau
- **Activités hôtelières**
 - Exploitation du relais routier du km 381

5. Revenus de placements

	2018	2017
Gains réalisés sur la disposition de placements	208 734 \$	676 821 \$
Revenus d'intérêts sur les prêts et placements	289 558	162 778
Revenus de dividendes	8 550	414 371
	506 842 \$	1 253 970 \$

6. Débiteurs

	2018	2017
Entités sous contrôle commun:		
Hydro-Québec	5 952 813 \$	5 822 229 \$
Ministère des Transports	755 119	447 317
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	1 988	6 487
Société du Plan Nord	4 062	2 330
Société québécoise des infrastructures	1 207	-
Autres	2 767 583	1 511 250
	9 482 772	7 789 613
Provision pour créances douteuses	(490)	(34 763)
	9 482 282 \$	7 754 850 \$

L'analyse de l'âge des débiteurs se détaille comme suit:

	2018		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
Âge des débiteurs			
Non en souffrance	6 197 232 \$	- \$	6 197 232 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	2 590 416	-	2 590 416
En souffrance depuis 31 à 60 jours	213 592	-	213 592
En souffrance depuis 61 à 90 jours	70 993	-	70 993
En souffrance depuis plus de 90 jours	410 539	490	410 049
	9 482 772 \$	490 \$	9 482 282 \$
	2017		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
Âge des débiteurs			
Non en souffrance	4 993 829 \$	- \$	4 993 829 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	2 040 261	-	2 040 261
En souffrance depuis 31 à 60 jours	602 989	-	602 989
En souffrance depuis 61 à 90 jours	17 404	-	17 404
En souffrance depuis plus de 90 jours	135 130	34 763	100 367
	7 789 613 \$	34 763 \$	7 754 850 \$

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit:

	2018	2017
Solde au début	34 763 \$	27 002 \$
Perte de valeur comptabilisée	-	11 010
Recouvrement	(2 858)	-
Radiation	(31 415)	(3 249)
Solde à la fin	490 \$	34 763 \$

7. Subventions à recevoir

	2018	2017
Entités sous contrôle commun:		
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	153 000 \$	103 000 \$
Secrétariat du Conseil du trésor	376 905	346 638
Transition énergétique Québec	-	316 173
	<u>529 905 \$</u>	<u>765 811 \$</u>

8. Prêts

	2018	2017
Prêts à des sociétés privées, garantis par des hypothèques mobilières, immobilières et des cautionnements, portant intérêt de 6,00 % à 13,25 % et échéant jusqu'en 2028	922 449 \$	615 090 \$
Prêt à une société privée, non garanti, portant intérêt à 12,00 % et échéant en 2019	19 677	46 405
Effet à recevoir d'un particulier portant intérêt à 4,00 % encaissé en 2018	-	6 667
Provision pour moins-value sur prêts	(64 333)	(85 333)
	<u>877 793 \$</u>	<u>582 829 \$</u>

9. Placements

	2018	2017
Obligations d'organismes du secteur public portant intérêt de 1,50 % à 1,70 % et ayant une valeur nominale de 4 636 000 \$ encaissées en 2018	- \$	4 644 390 \$
Obligations gouvernementales, de banques et de sociétés détenues par le Fonds distinct portant intérêt de 1,00 % à 7,31 % et ayant une valeur nominale de 1 135 000 \$ (1 202 000 \$ en 2017)	1 152 776	1 244 664
Actions ordinaires de sociétés ouvertes (cours du marché de 3 756 128 \$ en 2018 et 4 040 456 \$ en 2017)	7 452 593	7 148 066
Actions ordinaires et privilégiées de sociétés privées	2 682 550	2 632 550
Certificats de placements garantis d'institutions financières portant intérêt à 1,55 % et ayant une valeur nominale de 400 000 \$ encaissés en 2018	-	401 936
Moins-value durable sur placements ⁽¹⁾	(2 832 722)	(3 309 276)
	<u>8 455 197 \$</u>	<u>12 762 330 \$</u>
	2018	2017
⁽¹⁾ Moins-value durable sur placements au début	3 309 276 \$	3 258 575 \$
Moins-value durable sur placements de l'exercice	354 777	252 159
Moins-value durable sur placements disposés	(831 331)	(201 458)
Moins-value durable sur placements à la fin	<u>2 832 722 \$</u>	<u>3 309 276 \$</u>

10. Participation dans un partenariat commercial

La Société possède 99 parts de la société en commandite Camp 257 S.E.C. dont les activités consistaient à rendre des services de restauration, d'hébergement et de vente d'essence. En 2012, la majorité des actifs corporels a été vendue par enchère publique. Les partenaires détermineront les orientations futures de la société en commandite au cours des prochains exercices. Les autres partenaires sont Waskaganish Camp 257 Trust et Nemaska Camp 257 Trust. Les activités du partenariat se retrouvent dans le secteur « Développement économique » aux fins de la présentation du bénéfice net (perte nette) par activité à la note 4.

La situation financière et les résultats des activités de Camp 257 S.E.C. se détaillent ainsi :

	2018	2017
Actifs	1 139 182 \$	1 143 916 \$
Passifs	-	10 481
Avoir des associés	1 139 182 \$	1 133 435 \$
Revenus	13 288 \$	24 039 \$
Charges	(7 542)	(8 463)
Bénéfice net	5 746 \$	15 576 \$

11. Stocks destinés à la vente

	2018	2017
Produits pétroliers	281 281 \$	207 406 \$
Autres	52 817	38 323
	334 098 \$	245 729 \$

Le montant des stocks passé en charges au cours de l'exercice est de 3 215 148 \$ (2017 : 2 742 815 \$).

12. Emprunt bancaire

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 juin 2021. Au 31 décembre 2018, le solde utilisé était de 25 000 \$ (2017 : 0 \$) et le taux d'intérêt était de 3,95 % (2017 : 3,20 %).

Par le décret 10-2018, la Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'emprunter un montant n'excédant pas 233 200 000 \$ dont 5 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 10 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 218 200 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour la réfection de la route de la Baie-James.

Le financement à court terme de 24 169 650 \$, auquel s'ajoutent des intérêts courus de 65 678 \$ (2017 : 28 729 \$), est constitué de 5 400 000 \$ provenant de la marge de crédit (2017 : 1 000 000 \$) et de trois billets souscrits en 2018 (2017 : 15 069 022 \$), soit :

- 6 751 226 \$ au taux de 2,15 % échéant le 15 janvier 2019
- 4 507 756 \$ au taux de 2,20 % échéant le 15 janvier 2019
- 7 510 668 \$ au taux de 2,22 % échéant le 15 janvier 2019

13. Passif au titre des sites contaminés

La Société constate et évalue un passif qui s'élève à 370 000 \$ (2017: 314 790 \$) au titre de l'assainissement d'une parcelle de terrain sur le site du relais routier du km 381 au moyen de travaux de caractérisation environnementale comprenant la réalisation de tranchées d'exploration, de forage et l'installation de puits d'observation pour le suivi de la contamination de l'eau souterraine.

Le passif au titre des sites contaminés découle en partie d'un bris d'une conduite d'alimentation des réservoirs de diesel qui a causé une fuite d'hydrocarbure dans le sol en 2000 en plus de deux déversements de produits pétroliers qui sont survenus sur le site en février et en juin 2007.

Depuis l'exercice 2005, la Société a effectué des travaux au coût total de 1 056 167 \$ dont 25 057 \$ au cours du présent exercice (2017: 38 705 \$). Le montant des recouvrements estimatifs de 529 905 \$ (2017: 449 638 \$) a été comptabilisé au poste Subventions à recevoir.

Les coûts de décontamination du terrain sont basés sur une étude obtenue auprès d'une firme externe.

La Société exploite une station-service au relais routier du km 381. Les coûts de restauration du site à la fin de l'exploitation de celle-ci n'ont pu faire l'objet d'une estimation compte tenu que la date de fin de l'exploitation n'est pas connue présentement.

La Société avait aménagé un site d'entraînement afin d'effectuer des exercices pratiques d'extinction d'incendie à l'aéroport de La Grande-Rivière. Malgré que le site ait été protégé par une membrane, des travaux de caractérisation menés en 2011 ont confirmé une contamination des sols. Aucun passif au titre des sites contaminés n'a été comptabilisé relativement à cette contamination. En effet, la Société n'a pas l'intention de procéder à des travaux de restauration puisqu'elle estime qu'il est peu probable que cette contamination ait une incidence sur la santé et la sécurité publique.

14. Revenus reportés

	Solde au 31 décembre 2017	Sommes obtenues durant l'exercice	Constatations aux revenus	Solde au 31 décembre 2018
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	37 837 \$	- \$	(11 674) \$	26 163 \$
Subventions	1 993 512	5 000 000	(5 123 872)	1 869 640
Location	35 678	-	(23 787)	11 891
Fonds distinct (note 16)	1 661 429	11 073	(53 561)	1 618 941
Autres	13 440	12 820	(13 440)	12 820
	<u>3 741 896 \$</u>	<u>5 023 893 \$</u>	<u>(5 226 334) \$</u>	<u>3 539 455 \$</u>

15. Dette à long terme

	2018	2017
Emprunt dû au ministre des Finances portant intérêt à 3,22 %, payable par versements annuels de 650 336 \$ en capital et échéant en 2042	15 533 801 \$	- \$

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices se détaillent ainsi :

Exercice financier	Capital
2019	650 336 \$
2020	650 336
2021	650 336
2022	650 336
2023	650 336
2024 à 2042	12 356 388
	<u>15 608 068 \$</u>

16. Fonds distinct affecté à la restauration d'actifs miniers

Dans le cadre d'une transaction de vente d'actifs miniers (actifs miniers) entre Westminer Canada Limited (Westminer) et Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société a conclu des ententes concernant la restauration de ces actifs miniers.

Un contrat d'indemnisation a été signé le 26 février 1993 entre MSV, la Société et Westminer, indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des actifs miniers acquis de Westminer par MSV.

Un fonds en fiducie (Fonds fiduciaire) a été constitué pour la restauration des actifs miniers par Westminer et MSV. Les sommes sont détenues en fidéicommiss et ne sont pas incluses dans les états financiers de la Société. Le Fonds fiduciaire doit maintenir un actif net de 3 694 660\$. Par ailleurs, les revenus du Fonds fiduciaire sont versés à la Société en tant que bénéficiaire. La Société conserve ces sommes affectées à la restauration des sites miniers dans un compte distinct (Fonds distinct) conformément à la lettre d'engagement qu'elle a transmise le 26 février 1993 à Westminer.

La Société et MSV ont également signé, le même jour, un accord commercial par lequel elles convenaient des modalités de l'exécution de leurs obligations en vertu du contrat d'indemnisation. Cet accord prévoit que le Fonds distinct sera maintenu tant et aussi longtemps que les actifs miniers ne seront pas restaurés conformément aux dispositions législatives applicables. Cet accord stipule également que la Société pourrait être tenue de combler la moitié du déficit si le Fonds distinct et le Fonds fiduciaire s'avéraient insuffisants. Advenant un surplus, celui-ci serait partagé à parts égales entre la Société et MSV.

Le 23 juillet 1996, le ministère des Ressources naturelles a émis en faveur de Westminer un certificat de libération relativement à certaines obligations relatives à la *Loi sur les mines* (RLRQ c. M-13.1), étant donné l'assumption par MSV des obligations de restauration des actifs miniers.

Le 17 juin 2011, la Société a résilié l'accord commercial en raison des défauts de MSV.

Le 25 octobre 2011, le séquestre aux biens de MSV a vendu les actifs miniers et transféré les actions de MSV à CBay Minerals Inc.

Depuis mars 2012, la Société prélève annuellement, à même le Fonds distinct, des revenus de gestion représentant 1% du solde du Fonds fiduciaire et du Fonds distinct afin de s'acquitter de ses engagements. Les autres dépenses nécessaires à l'administration de ces deux fonds sont également prélevées à même le Fonds distinct.

Les coûts liés à la restauration des actifs miniers pourraient être significativement plus élevés que les sommes détenues dans le Fonds fiduciaire et le Fonds distinct. Toutefois, il est improbable que la Société ait à assumer des coûts excédant les sommes détenues dans ces fonds considérant que l'accord commercial a été résilié. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

L'évolution du Fonds distinct se détaille ainsi:

	2018	2017
Solde au début	1 661 429 \$	1 658 027 \$
Sommes obtenues durant l'exercice		
Revenus d'intérêts	39 862	43 089
Pertes sur disposition	(18 379)	(734)
Distributions du Fonds fiduciaire	45 417	75 602
Honoraires professionnels	(55 827)	(61 028)
	11 073	56 929
Constatations aux revenus de la Société		
Revenus de gestion	(53 561)	(53 527)
Solde à la fin	1 618 941 \$	1 661 429 \$

Les soldes du Fonds distinct présentés dans l'état de la situation financière de la Société se composent des éléments suivants:

	2018	2017
Encaisse	33 046 \$	27 600 \$
Débiteurs	439 807	400 342
Placements	1 152 776	1 244 664
Créditeurs et charges à payer	(6 688)	(11 177)
	1 618 941 \$	1 661 429 \$

17. Immobilisations corporelles

	TERRAINS	INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	BÂTIMENTS
Coût			
Solde au début	71 029 \$	38 008 459 \$	14 546 949 \$
Acquisition	-	38 264 093	661 281
Disposition et radiation	-	-	-
Solde à la fin	71 029	76 272 552	15 208 770
Amortissement cumulé			
Solde au début	-	1 933 287	11 284 795
Amortissement	-	2 350 859	279 758
Disposition et radiation	-	-	-
Solde à la fin	-	4 284 146	11 564 553
Valeur comptable nette	71 029 \$	71 988 406 \$	3 664 217 \$

	TERRAINS	INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	BÂTIMENTS
Coût			
Solde au début	71 029 \$	21 603 255 \$	14 290 663 \$
Acquisition	-	16 405 204	347 151
Disposition et radiation	-	-	(90 865)
Solde à la fin	71 029	38 008 459	14 546 949
Amortissement cumulé			
Solde au début	-	681 368	11 117 227
Amortissement	-	1 251 919	258 433
Disposition et radiation	-	-	(90 865)
Solde à la fin	-	1 933 287	11 284 795
Valeur comptable nette	71 029 \$	36 075 172 \$	3 262 154 \$

2018				
MOBILIER	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	VÉHICULES	TOTAL
401 445 \$	1 212 617 \$	3 652 049 \$	4 293 912 \$	62 186 460 \$
4 452	228 159	57 645	462 183	39 678 353
(7 593)	-	-	-	(7 593)
398 304	1 440 776	3 709 694	4 756 095	101 857 220
342 156	934 686	2 707 744	3 767 496	20 970 164
23 448	188 671	192 738	235 907	3 271 381
(4 683)	-	-	-	(4 683)
360 921	1 123 357	2 900 482	4 003 403	24 236 862
37 383 \$	317 419 \$	809 212 \$	752 692 \$	77 620 358 \$
2017				
MOBILIER	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	VÉHICULES	TOTAL
389 932 \$	1 004 610 \$	3 546 106 \$	4 579 549 \$	45 485 144 \$
19 388	208 007	105 943	332 128	17 417 821
(7 875)	-	-	(617 765)	(716 505)
401 445	1 212 617	3 652 049	4 293 912	62 186 460
313 316	747 756	2 503 053	4 194 379	19 557 099
36 715	186 930	204 691	164 988	2 103 676
(7 875)	-	-	(591 871)	(690 611)
342 156	934 686	2 707 744	3 767 496	20 970 164
59 289 \$	277 931 \$	944 305 \$	526 416 \$	41 216 296 \$

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Bâtiments » représentant 338 849 \$ (2017: 228 070 \$) et sous la rubrique « Infrastructures routières » représentant 2 575 964 \$ (2017: 1 148 095 \$) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

18. Capital-actions

Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2018	2017
Émis et payé		
7 982 500 actions ordinaires (2017: 6 982 500)	79 825 000 \$	69 825 000 \$

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

19. Régime de retraite

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2015.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses à long terme les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Une scission du régime entre les deux employeurs participant était prévue le 31 décembre 2013. Le 25 septembre 2014, l'autre employeur, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, a suspendu pour un an la scission du régime et devait procéder à une analyse de la situation en 2015. Cependant, aucune nouvelle analyse n'a été effectuée à ce jour. En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la scission du régime est subordonnée à l'autorisation de Retraite Québec (RQ) et aux conditions fixées par elle, incluant notamment une méthode de calcul prescrite pour l'attribution de la valeur marchande de l'actif entre les deux employeurs. Par conséquent, l'incidence de cette éventuelle scission sera comptabilisée dans l'exercice où celle-ci sera autorisée.

Au terme du processus de scission, il est probable que la valeur des actifs indiquée aux évaluations à des fins comptables des deux employeurs soit différente de la valeur qui sera approuvée par RQ. Pour le moment, il est impossible d'évaluer l'impact monétaire de la scission éventuelle pour la Société.

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché de l'actif du régime :

	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées	(7 682 800) \$	(7 592 300) \$
Valeur liée au marché des actifs du régime	8 331 500	7 689 400
Excédent de capitalisation	648 700 \$	97 100 \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	274 200	898 000
Actif au titre des prestations constituées	922 900 \$	995 100 \$

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime qui est de 16 ans en 2018 (16 ans en 2017).

Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées

	2018	2017
Obligation au début de l'exercice	7 592 300 \$	6 918 900 \$
Coût des prestations constituées	378 500	390 400
Intérêts relatifs au régime de retraite	338 600	316 700
Transferts du régime	(44 000)	(28 600)
Prestations versées	(155 200)	(155 700)
(Gains) pertes actuariels	(427 400)	150 600
Obligation à la fin de l'exercice	7 682 800 \$	7 592 300 \$

Évolution de la valeur liée au marché des actifs du régime

	2018	2017
Valeur liée au marché au début de l'exercice	7 689 400 \$	6 969 800 \$
Rendement prévu sur les actifs moyens	343 800	320 300
Cotisations et contributions versées	403 200	425 200
Transferts du régime	(44 000)	(28 600)
Prestations versées	(155 200)	(155 700)
Gains sur les actifs	94 300	158 400
Valeur liée au marché à la fin de l'exercice	8 331 500 \$	7 689 400 \$

Composition des actifs du régime

	2018	2017
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	38,5 %	40,0 %
Titres de créances	61,5 %	60,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants:

	2018	2017
Taux d'actualisation	4,70 %	4,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,10 %	3,15 %
Taux d'inflation à long terme	2,10 %	2,15 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	4,70 %	4,40 %
Taux de rendement réel des actifs du régime	5,62 %	6,75 %

Coût des avantages de retraite

	2018	2017
Charge au titre des avantages de retraite		
Coût des services rendus	378 500 \$	390 400 \$
Amortissement des pertes actuarielles	102 100	102 600
Cotisations des employés	(185 700)	(196 700)
	294 900	296 300
Revenu d'intérêts au titre des avantages de retraite	(5 200)	(3 600)
	289 700 \$	292 700 \$

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit:

	2018	2017
Cotisations de l'employeur	217 500 \$	228 500 \$
Rendement prévu	343 800 \$	320 300 \$
Rendement obtenu	438 100 \$	478 700 \$
Valeur de marché des actifs au début de l'exercice	8 047 600 \$	7 132 100 \$
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	8 261 700 \$	8 047 600 \$

Régime à cotisations déterminées

En 2018, les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations déterminées ont totalisé 54 681 \$ (2017: 42 095 \$).

20. Informations supplémentaires sur le capital

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit :

	2018	2017
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	79 825 000 \$	69 825 000 \$
Déficit cumulé	(19 477 273)	(32 273 857)
	<u>60 347 727 \$</u>	<u>37 551 143 \$</u>

En vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des surplus cumulés dans l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

21. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 596 078 \$ (2017: 123 752 \$).

Les intérêts reçus par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 289 582 \$ (2017: 163 769 \$).

En date du 31 décembre 2018, le poste Créditeurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 1 903 323 \$ (2017: 2 179 782 \$).

22. Risque de change

La Société peut être exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2018, la Société ne détenait aucune encaisse libellée en devises américaines (2017: 0 dollar canadien) alors que les placements libellés en devises américaines totalisent 162 027 dollars canadiens (2017: 208 037 dollars canadiens).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour le dollar américain est de 1,3648 (2017: 1,2518).

La Société a comptabilisé 25 \$ à titre de perte de change pour l'encaisse au cours de l'exercice (2017: 991 \$).

23. Opérations entre apparentés

Opérations commerciales

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que des membres du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

La Société effectue des prestations de services en gestion d'infrastructures de transport avec divers apparentés qui se détaillent ainsi :

	2018	2017
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	11 946 265 \$	11 123 255 \$
Ministère des Transports	3 141 902	2 643 489
	<u>15 088 167 \$</u>	<u>13 766 744 \$</u>

La Société reçoit des contributions pour les frais d'entretien et d'exploitation de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière de la part d'Hydro-Québec dont les montants sont les suivants :

	2018	2017
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	<u>3 939 363 \$</u>	<u>3 685 751 \$</u>

La Société perçoit des revenus de gestion sur les prestations de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

	2018	2017
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	1 064 479 \$	1 026 291 \$
Ministère des Transports	229 605	192 031
	<u>1 294 084 \$</u>	<u>1 218 322 \$</u>

24. Éventualités

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James, un prestataire de service réclame des frais supplémentaires encourus à la Société. Les administrateurs sont d'avis que cette réclamation est non fondée. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Des prestations de cessation d'emploi sont prévues aux contrats de travail de certains employés contractuels de la Société advenant la résiliation du contrat de travail ou la modification des conditions d'emploi par la Société. Ces prestations pourraient représenter des montants à payer éventuellement.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré gratuitement à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le prix de vente devra être remis au gouvernement du Québec.

25. Obligations contractuelles et droits contractuels

Obligations contractuelles

a) Baux

La Société s'est engagée d'après des baux pour la location d'équipement roulant échéant jusqu'au 31 mars 2030, à verser une somme totale de 426 314 \$ (2017: 473 217 \$) à une entité sous contrôle commun (Centre de gestion de l'équipement roulant), soit 87 514 \$ pour la prochaine année. De plus, la Société s'est engagée d'après un bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2019, à verser une somme totale de 33 698 \$ (2017: 67 396 \$). Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un espace d'entreposage extérieur échéant le 31 octobre 2022 à verser une somme totale de 44 869 \$ (2017: 55 738 \$).

b) Contrats de services

La Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différents contrats totalisant 40 046 492 \$ (2017: 34 530 760 \$), soit:

	2019	2020
Services d'entrepreneurs ⁽¹⁾	39 976 492 \$	- \$
Honoraires professionnels	35 000	35 000
	40 011 492 \$	35 000 \$

⁽¹⁾ Les obligations contractuelles relatives aux immobilisations totalisent 30 812 333 \$ au 31 décembre 2018 (23 499 854 \$ en 2017).

Droits contractuels

La Société a conclu une entente avec Transition énergétique Québec pour le raccordement au réseau électrique du relais routier du km 381 lui permettant de recevoir une aide financière maximale de 1 264 693 \$ encaissable en 4 versements de la part de cet apparenté. Un premier versement de 316 173 \$ a été encaissé en 2018. Un 2^e versement de 316 173 \$ pourra être encaissé dès que 50 % des travaux seront réalisés. Un 3^e versement de 316 173 \$ sera encaissable dès que le rapport de mise en fonction ainsi que d'autres livrables seront déposés. Finalement, le 4^e et dernier versement d'un montant maximal de 316 173 \$ sera encaissable dès que la période de surveillance d'une durée initiale d'un an sera terminée.

26. Chiffres comparatifs

Certains chiffres du budget 2018 et du réel 2017 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

MIEUX OUTILLÉ
POUR CONTRIBUER
AU DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉGION

Les résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif stratégique gouvernemental	Objectif organisationnel	Action
RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	Réduire les coûts de fournitures	1 Élaboration et adoption d'une politique de gestion documentaire
	Réduire les coûts d'énergie	2 Diminution de 10% des émissions de gaz à effet de serre causées par la Société, par différents moyens
	Réduire les coûts d'exploitation des véhicules et améliorer leur durée de vie	3 Favoriser les rencontres par conférence téléphonique et autres moyens de communication à distance
		4 Utiliser les moyens disponibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules de la Société
		5 Processus de gestion écoresponsable des véhicules à mettre en place
		6 Programme de réduction de la consommation de carburant des véhicules de la Société
RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL	Solidifier les relations avec les communautés cries	7 Fourniture d'un espace pour exposer et vendre des objets d'art cri au relais routier du km 381
RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS	Assurer la pérennité de l'organisation dans le respect des principes du développement durable	8 Maintien du programme intégré de gestion des risques
		9 Maintien du système de gestion environnementale
FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE	Favoriser le développement économique de la région dans une perspective de développement durable	10 Intégration des éléments de développement durable dans la grille d'analyse des demandes de financement
RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES	Stimuler la création de richesses dans la région	11 Retombées économiques régionales directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la Société ainsi qu'aux emplois occupés par les membres de son personnel qui demeurent sur le territoire
		12 Participation à des projets structurants en collaboration avec l'Administration régionale Baie-James (ARB), le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) et le Gouvernement de la nation crie (GNC)

Indicateur et cible	Résultats					
Adoption de la politique d'ici le 31 décembre 2017	La cible est reportée au 31 décembre 2019. Une politique de gestion documentaire et un schéma de classification ont été élaborés au cours de l'année. Leur adoption est prévue en 2019. De plus, le système de gestion intégrée des documents sera mis à la disposition de l'ensemble du personnel en 2019.					
Diminution de 10% des émissions de gaz à effet de serre en comparaison des données de 2009-2010, soit une baisse de 115 t éq CO ₂ d'ici le 31 décembre 2020	La cible sera dépassée. Une subvention de 1,2 M\$ pour l'électrification du relais routier du km 381 (coût total du projet 4,6 M\$) a été obtenue en 2017. Les travaux devraient débuter en 2019; ils permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par ce site de 1 011 t éq CO ₂ /an.					
Directive à émettre chaque année	La cible est atteinte.					
Diminution de 9% des émissions de gaz à effet de serre en comparaison des données de 2009-2010, soit une réduction de 9 029 t éq CO ₂	Cette cible ne sera pas atteinte en raison de la croissance des activités de la Société. Cette action doit donc être annulée.					
Implantation d'un processus de gestion écoresponsable d'ici le 31 décembre 2017	La cible est reportée au 30 juin 2019.					
Adoption du programme d'ici le 31 décembre 2017	La cible est atteinte. Le guide d'écoconduite pour les conducteurs a été publié en juillet 2018.					
Installation d'un comptoir d'exposition d'ici le 31 décembre 2017	La cible est reportée au 31 décembre 2019. L'achat d'objets d'artisanat auprès d'une communauté crie et l'installation d'un comptoir au relais routier du km 381 pour promouvoir l'artisanat cri seront réalisés en 2019.					
Mettre à jour du programme sur une base régulière et suivi des risques en continu	La cible est maintenue. Un nouveau plan de gestion intégrée des risques a été élaboré pour 2019-2021.					
Mettre en œuvre le système de gestion environnementale et suivi des plans d'action annuels	La cible est maintenue. Un comité environnemental a été créé.					
Les critères d'évaluation de développement durable sont considérés dans l'analyse de chaque demande de financement	La cible est atteinte. Par ailleurs, la Société est toujours engagée dans l'élaboration d'une norme de certification durable pour les sociétés d'exploration minière, projet chapeauté par l'Association de l'exploration minière du Québec et pris en charge, sur le plan technique, par la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM.					
Évaluer à chaque année ces retombées et observer une amélioration continue des résultats	Dépenses et proportion des contrats en région			Salaires versés aux résidents de la région		
	Année 2016:	26 988 832 \$	81,9 %	Année 2016:	2 495 486 \$	71,3 %
	Année 2017:	32 042 770 \$	80,2 %	Année 2017:	2 739 474 \$	72,9 %
	Année 2018:	52 853 408 \$	84,0 %	Année 2018:	3 004 532 \$	73,6 %
Trois projets structurants seront soutenus d'ici 2017	La cible est dépassée. Le projet NORDEXT inc., pour la création d'une usine d'extractibles agroforestiers à Chapais, soutenu par la Société et l'ARBJ en 2018 porte à quatre le nombre de projets d'affaires en développement. De plus, une nouvelle entente de partenariat s'ajoute aux trois existantes. En effet, au cours de l'année, l'ARBJ, le GNC et la Société se sont engagés à mettre en place un pôle d'innovation.					

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration dirige la Société dans la poursuite de sa mission et il gère ses affaires, établit ou fait établir tout contrat auquel la Société peut légalement être partie et, en général, exerce tous les droits et pouvoirs que la Société est autorisée à exercer en vertu de la Loi, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les différentes politiques de la Société, de constituer tout comité pour faciliter son fonctionnement et d'en désigner les membres ainsi que de participer au processus de planification stratégique en plus de recommander au gouvernement d'approuver le plan de développement triennal de la Société. Il approuve aussi les règles relatives à l'administration des affaires de même que le code d'éthique et de déontologie de ses administrateurs et celui des employés. Il approuve le budget annuel ainsi que les plans d'action qui en découlent, y compris le budget d'immobilisations. Il assure le suivi de la performance de la Société par l'appréciation des rapports d'activité trimestriels qui lui sont soumis. En matière d'investissement, il évalue et approuve les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise lorsque la somme indiquée est supérieure au seuil fixé pour que le comité d'investissement puisse l'accorder, et ce, jusqu'à une somme maximale de 1 500 000 \$. Au-delà de ce seuil, la demande doit être soumise à l'approbation gouvernementale.

Le président-directeur général fait partie d'office de tout comité constitué par la Société. Un seul comité est formé, soit le comité d'investissement.

C'est le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qui est désigné comme ministre chargé de l'application de la loi constitutive de la Société. En vertu de celle-ci, le ministre peut donner à la Société des directives portant sur ses objectifs et ses orientations, qui doivent être préalablement soumises à l'approbation du gouvernement. Par ailleurs, le GNC à l'égard des terres de catégorie II du territoire, et le GREIBJ à l'égard des terres de catégorie III du territoire, peuvent proposer au ministre des projets de directive portant sur les orientations et objectifs de la Société.

Sommaire des activités réalisées en 2018

En cours d'année, sept séances du conseil d'administration ont été tenues. Le conseil a octroyé huit contrats représentant une valeur totale de plus de 72 000 000 \$. Deux investissements miniers et deux placements privés de plus de 150 000 \$ ont été approuvés, totalisant 410 000 \$ et 550 439 \$. Des modifications aux règles relatives à l'administration des affaires de la Société ont été approuvées et la politique linguistique de la SDBJ a été adoptée. Le ministre des Finances a souscrit 10 000 000 \$ au fonds social de la SDBJ le 27 août 2018.

Comité d'investissement

Mandat

Ce comité doit évaluer et approuver les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise, et ce, jusqu'à concurrence du seuil prévu aux Règles relatives à l'administration des affaires de la Société. Le seuil maximal est de 150 000 \$ par investissement. Le comité d'investissement s'assure aussi que les analyses effectuées déterminent clairement les risques inhérents à l'investissement proposé et que celui-ci est conforme à la politique de placements et d'investissements de la Société. Les procès-verbaux ainsi que les sommaires exécutifs des projets d'investissement approuvés par ce comité sont déposés aux séances du conseil d'administration.

Composition

Le comité est composé de trois membres. Au 31 décembre 2018, les membres sont MM. Gaston Bédard, Raymond Thibault et Curtis Bosum.

Sommaire des activités réalisées en 2018

Huit séances du comité d'investissement ont été tenues. Sept projets d'investissement ont été approuvés dans le secteur minier, dont six ont été clôturés durant l'année. Les investissements réalisés totalisent 726 000 \$. Deux placements dans des entreprises privées, représentant un engagement total de 245 000 \$, ont de même été approuvés. Des modifications à la procédure d'évaluation des prêts et placements ont été approuvées.

Assiduité des administrateurs aux séances du conseil d'administration et du comité d'investissement

Conseil d'administration (4 séances ordinaires et 3 séances extraordinaires)	
Gaston Bédard	7/7
Raymond Thibault	7/7
Luce Asselin	6/7
Davey Bobbish	7/7
Amélie Béchar	4/7
Curtis Bosum	4/7
Comité d'investissement (8 séances)	
Gaston Bédard	8/8
Raymond Thibault	8/8
Curtis Bosum	3/8

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.

Le règlement de régie interne de la Société prévoit que le poste d'un administrateur devient vacant lorsque celui-ci est absent à plus de trois séances consécutives du conseil, sauf si le conseil est d'avis qu'il a été empêché d'agir.

En cours d'année, un nouvel administrateur a été nommé au conseil, soit monsieur Davey Bobbish. Sur son site Web, la Société dispose d'une section réservée à ses administrateurs et à ses directeurs, dans laquelle les différents documents d'information sur la Société sont disponibles. Nous y trouvons notamment une présentation de la Société, le budget annuel, le dernier rapport d'activité trimestriel ainsi que le Plan de développement 2018-2020.

Le président-directeur général tient une rencontre d'intégration avec tout nouvel administrateur, dès que possible à la suite de sa nomination.

Loi sur le ministère du Conseil exécutif

Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie auquel ses administrateurs doivent se soumettre.

Au cours de l'année 2018, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter concernant ses administrateurs.

Audit

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec, qui a retenu les services de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Conformément à la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01), les honoraires sont payés par la Société. Ils se sont élevés à 35 000 \$ pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les autres exigences

Gestion et contrôle des effectifs

Le niveau d'effectif autorisé à la Société pour l'année 2017-2018 en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (chapitre G-1.011) est de 117 290 heures travaillées. Au 31 mars 2018, les heures travaillées totalisaient 127 843, ce qui représente un dépassement de cible de 10 553 heures pour la période de référence.

Pour cette raison, une demande d'augmentation a été transmise au Secrétariat du Conseil du trésor le 1^{er} juin 2018 afin de bonifier la cible annuelle d'heures rémunérées attribuée à la Société. En effet, l'augmentation des activités de services de la Société combinée à l'attribution de mandats supplémentaires ont rendu impossible le respect de la cible initialement attribuée. Cette demande a été acceptée le 13 août 2018, faisant passer la cible à 133 827 heures pour l'année 2018-2019. Au 31 décembre 2018, les heures travaillées totalisaient 101 755.

Renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (chapitre G-1.011) prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport annuel, des contrats de services comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Renseignements relatifs aux contrats de services

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ¹	-	-
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	18	15 040 159 \$
Total des contrats de services	18	15 040 159 \$

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

2. Un contractant inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Ressources informationnelles

La Société est assujettie à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03). En vertu de cette loi, elle doit établir une planification triennale de ses projets et de ses activités en ressources informationnelles de même qu'une programmation annuelle des sommes qu'elle prévoit leur consacrer pendant son exercice financier et divulguer cette information dans son rapport annuel, y compris le total des dépenses et des investissements réels effectués.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

Activité	Dépenses (en milliers de dollars)			Investissements (en milliers de dollars)		
	Prévues	Réelles	Écarts	Prévus	Réels	Écarts
Encadrement	-	-	-	-	-	-
Continuité	128,9	134,9	6,0	161,6	228,2	66,6
Projets	-	-	-	-	-	-
Total	128,9	134,9	6,0	161,6	228,2	66,6

Les dépenses réelles sont supérieures aux dépenses prévues de 6 047\$ et les investissements réels sont supérieurs aux investissements prévus de 66 559\$. Ces écarts s'expliquent par le devancement de certaines dépenses et de certains investissements à l'exercice 2018.

Emploi et qualité de la langue française

Au cours de l'année 2018, la Société a poursuivi le processus de mise à jour de sa politique linguistique entrepris en 2017, avec la prise en considération des commentaires transmis par l'Office québécois de la langue française.

La Société a adopté sa politique linguistique le 18 septembre 2018.

L'état de l'élaboration et de l'application de la politique linguistique par la Société est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Comité permanent et mandataire

Comité permanent et mandataire	Réponse
Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Non
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	Aucune
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

État d'avancement de la mise à jour de la politique linguistique

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique	Date
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	
1. Projet en élaboration	2017
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française	2018-01-30
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	2018-08-28
4. Avis officiel de l'Office reçu	2018-08-31
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le conseil d'administration	2018-09-18
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	2018-09-24

Implantation de la politique linguistique

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	-
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	-
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel:	
Prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	Oui
Prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	Non

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En 2018, la Société a traité quatre demandes d'accès à l'information.

Demande d'accès à des documents

Demande d'accès acceptée	3
Demande d'accès refusée	0
Demande d'accès partiellement acceptée	1
Total	4
Demande traitée dans un délai de moins de 30 jours	3
Demande traitée dans un délai de plus de 30 jours	1

Demande d'accès à des renseignements personnels

Demande d'accès acceptée	-
Demande d'accès refusée	-
Demande d'accès partiellement acceptée	-
Total	-
Demande traitée dans un délai de moins de 30 jours	-
Demande traitée dans un délai de plus de 30 jours	-

Les demandes d'accès à l'information que la Société a traitées n'ont pas fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et n'ont suscité aucune demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Finalement, aucune activité particulière relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels n'a été réalisée en 2018.

Financement des services publics

La Politique de financement des services publics du gouvernement du Québec vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes relative au processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités.

Dans le cadre de cette politique, la Société doit évaluer les coûts de tous les biens et services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée afin de déterminer leur niveau de financement.

Biens et services tarifés

Ventes (relais routier du km 381)	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	5 602,8
Coûts afférents (en milliers de dollars)	5 350,3
Niveau de financement atteint	104,7 %
Niveau de financement établi	106,6 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon le marché et % de marge bénéficiaire
Mode d'indexation des tarifs	Hebdomadaire et annuel
Date de la dernière révision tarifaire	31-12-2018
Location d'immeubles	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	256,8
Coûts afférents (en milliers de dollars)	392,7
Niveau de financement atteint	65,4 %
Niveau de financement établi	74,7 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon le marché et % de marge bénéficiaire
Mode d'indexation des tarifs	Annuel, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
Date de la dernière révision tarifaire	01-01-2018
Prestation de services et honoraires de gestion	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	17 364,7
Coûts afférents (en milliers de dollars)	15 941,1
Niveau de financement atteint	108,9 %
Niveau de financement établi	109,4 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon les ententes avec les clients
Mode d'indexation des tarifs	Dépenses réelles + % d'honoraires de gestion
Date de la dernière révision tarifaire	01-01-2018

Le code d'éthique et de déontologie

1. Préambule

- 1.1. Les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 1.2. Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.
- 1.3. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
Elles traitent notamment :
 - des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics ;
 - de l'identification de situations de conflit d'intérêts ;
 - des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.
- 1.4. Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.
- 1.5. La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- 1.6. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2. Définitions

- 2.1. Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :
 - les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James ;
 - les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat ;
 - les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.
- 2.2. Administrateur : désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.3. Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.4. Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.

- 2.5. Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.
- 2.6. Filiales de la Société : toute filiale détenue à plus de 50 % par la Société de développement de la Baie-James.
- 2.7. Premier dirigeant : le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.
- 2.8. Société : la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

3. Énoncés de principes

- 3.1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.
- 3.2. Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
- 3.3. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 4.1. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
- 4.2. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 4.3. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

- 4.4. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 4.5. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.
- Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.
- 4.6. L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
- Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
- Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.
- 4.7. L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :
- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
 - le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
 - au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.
- 4.8. L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.
- L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.
- Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.
- 4.9. Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.
- 4.10. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou d'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 4.11. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 4.12. L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.
- 4.13. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
- Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
- 4.14. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 4.15. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 4.16. Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.
- 4.17. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.

- 4.18. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

- 4.19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

5. Activités politiques

- 5.1. L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.
- 5.2. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 5.3. L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.4. L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.5. L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 5.6. L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

- 5.7. L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6. Rémunération

- 6.1. L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.
- 6.2. Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :
- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
 - bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
 - bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou
 - bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
- 6.3. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 6.4. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
- 6.5. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

- 6.6. Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

- 6.7. L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.
- 6.8. Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

- 7.3. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

- 7.4. Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

- 7.5. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

- 7.6. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

7. Processus disciplinaire

- 7.1. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.

- 7.2. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

La carte du territoire de la Baie-James

Territoire de la Baie-James Projets de développement économique

-  Réserve faunique
-  Terres de catégorie I
-  Terres de catégorie II
-  Limite de la municipalité de Baie-James

Infrastructures existantes

-  Centrale hydroélectrique
-  Poste et ligne de transport d'énergie
-  Aéroport - aérogare
-  Route principale pavée
-  Route principale
-  Route secondaire
-  Route d'accès
-  Borne kilométrique de route
-  Bureau de la Société de développement de la Baie-James
-  Relais routier

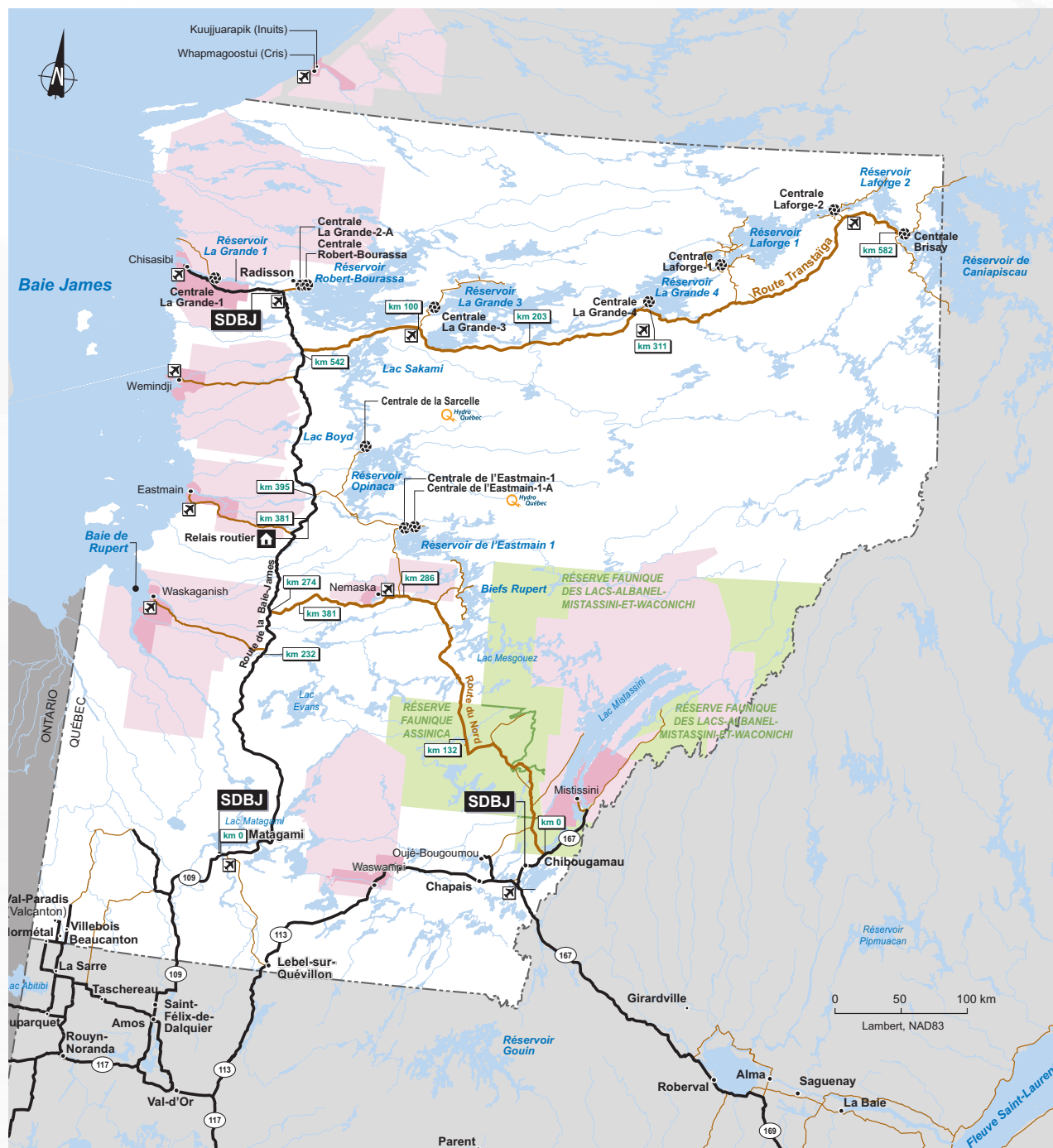
Sources :

BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002
Terres de catégories : Ministère des Terres et
Forêts du Québec, service de l'arpentage
Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec
Fichier : A083Y_hq_002_140410.fh10

Avril 2014

Gracieuseté d'Hydro-Québec





SIÈGE SOCIAL

Chibougamau

462, 3^e Rue, bureau 10
Chibougamau, QC G8P 1N7

Tél. : 418 748-7777
Télec. : 418 748-6868

chi@sdbj.gouv.qc.ca

SDBJ.GOUV.QC.CA

BUREAU

Matagami

110, boulevard Matagami,
C.P. 970
Matagami, QC J0Y 2A0

Tél. : 819 739-4717
Télec. : 819 739-4329

mat@sdbj.gouv.qc.ca

BUREAU

Radisson

Complexe Pierre-Radisson
66, avenue Des Groseilliers, C.P. 366
Radisson, QC J0Y 2X0

Tél.: 819 638-8411
Télec.: 819 638-8838

rad@sdbj.gouv.qc.ca

**Société
de développement
de la Baie-James**

Québec

